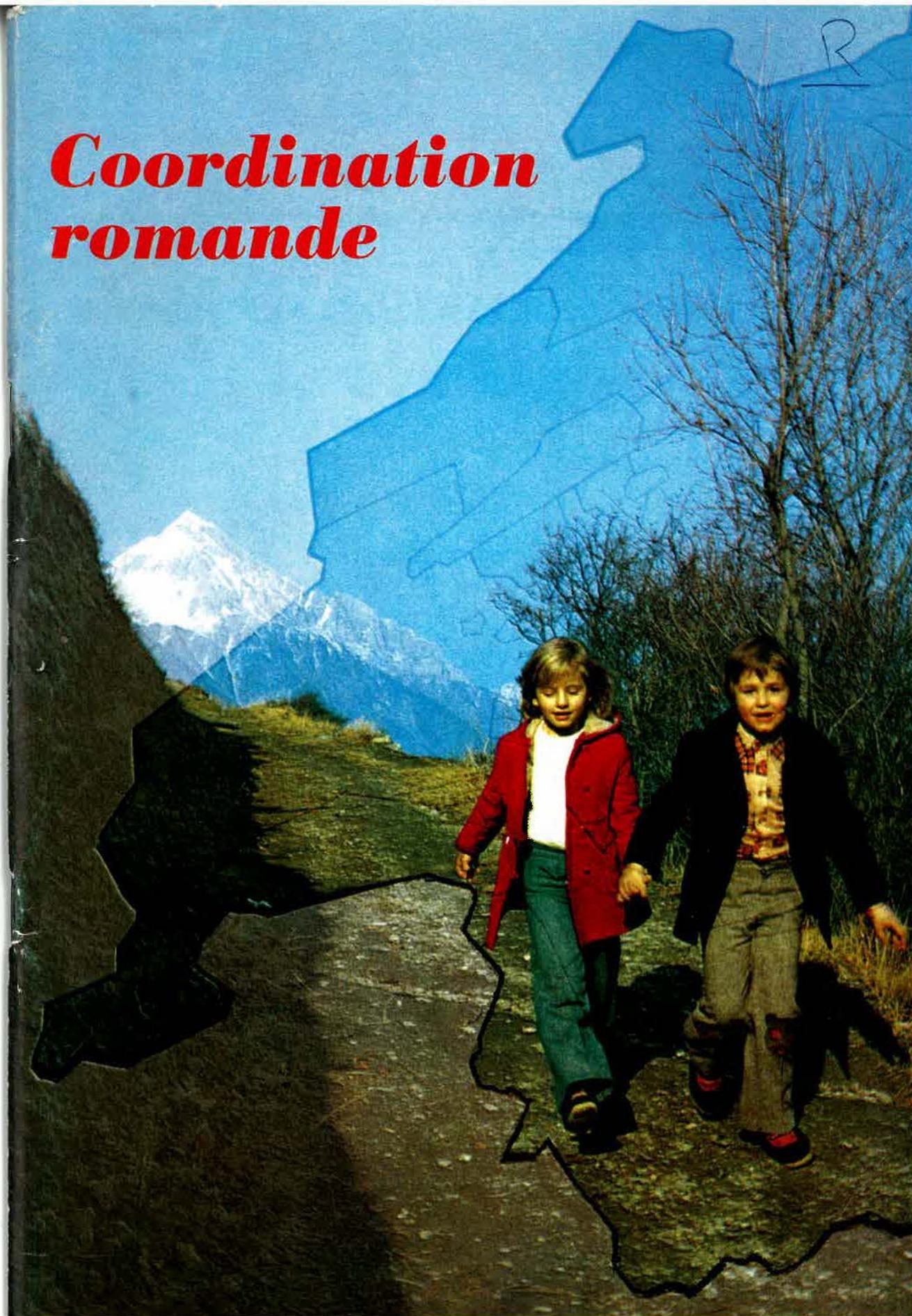


***Coordination
romande***



Coordination scolaire romande



Numéro spécial de l'Ecole valaisanne,
revue mensuelle du personnel enseignant du canton du Valais

Edité par l'ODIS
(Office de documentation et d'information scolaires)

Imprimerie Valprint S.A. 1950 Sion
Sion, mars 1976

Photo-montage de la couverture : J.-P. Rausis

Sommaire

1. INTRODUCTION	par J.-P. Rausis	3
2. EDITORIAL	par A. Zufferey	5
3. STRUCTURES DE LA COORDINATION ROMANDE		
J. Mottaz	Conférence intercantonale des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin	7
A. Christe	Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire (CS1)	12
P. Dubois	Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement secondaire (CS2)	17
A. Neuenschwander	Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement (CIRCE)	20
J. Cavadini	Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement	27
J. Cavadini	Directions éventuelles de la coordination ces prochaines années	28
F. Jeanneret	Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP) : Conseil de direction	29
S. Röller	IRDP / S : Direction	30
J. Cardinet	IRDP / R : Le service de la recherche	32
J. Combes	IRDP / D : Le service de la documentation	37
A. Perrot	IRDP / M : Le service des moyens d'enseignement	40
J.-P. Rausis	Quelques considérations sur les structures de la coordination romande	47
	Exemple d'articulation entre les différents organismes de la coordination appliqués aux programmes et aux moyens d'enseignement	48
4. LA COORDINATION ET LES ASSOCIATIONS D'ENSEIGNANT		
J.-J. Maspéro	La société pédagogique romande	51
P.-A. Carron	La SPVal	55
5. LA COORDINATION SCOLAIRE EN SUISSE ET EN SUISSE ROMANDE		
	par le professeur E. Egger	57
6. LE VALAIS ET LA COORDINATION		
	par A. Pannatier	63
7. LES ASPECTS FINANCIERS DE LA COORDINATION		
	par J.-P. Rausis	66
8. PRESENCE EXIGEANTE DE LA COORDINATION		
	par S. Roller	67
9. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES		
	Liste sélective des sigles et abréviations les plus usités	70
	Bibliographie	72
	Index des noms cités	73
	Index des photos	74
	Index des sigles cités	74
	Index thématique	74

1. Introduction



Jean-Pierre Rausis
Rédacteur de l'Ecole valaisanne

Depuis une quinzaine d'années, l'Educateur et l'Ecole valaisanne vous ont tenus régulièrement au courant de la mise en place de la coordination romande. Un effort important d'information s'est réalisé et se réalise encore ; cependant, je me suis rendu compte que de graves lacunes subsistaient dans l'esprit des enseignants au sujet des informations sur la coordination. J'ai donc pensé qu'il ne serait pas seulement utile mais nécessaire de leur fournir des éléments d'information importants pour eux-mêmes et pour les parents dont les questions sur l'école sont de jour en jour plus pressantes, voire plus inquiètes. Dès le départ je me suis donc fixé les objectifs suivants :

- Donner aux enseignants des éléments d'information qui leur permettent de situer leurs efforts de renouveau pédagogique dans le cadre de la coordination ;
- Réaliser un document le plus exhaustif possible sur la situation à ce jour en donnant la parole aux responsables actuels de la coordination ;
- Rassembler en un document des textes et documents photos qui puissent demeurer les témoins d'une période capitale pour l'avenir pédagogique et social de la Suisse romande et de la Suisse.

Pour tenter d'atteindre ces objectifs, j'ai fait appel à une majorité des personnes responsables de la coordination en Suisse romande et en Suisse, je voudrais les remercier toutes très sincèrement pour l'accueil qu'elles m'ont fait et pour le très grand intérêt que j'ai ressenti de leur part dès les premiers contacts.

Je voudrais également les remercier au nom de tous les enseignants pour les articles riches et intéressants qu'ils ont rédigés et ceci en surplus de leurs nombreuses et importantes activités. Permettez-moi de citer ici les auteurs de ces articles dans leur ordre de présentation :

- M. Jean Mottaz : secrétaire de la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin ;
- M. Armand Christe : président de la Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire ;
- M. Philippe Dubois : président de la Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement secondaire ;
- M. André Neuenschwander : délégué permanent de la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE) ;
- M. Jean Cavadini : délégué à la coordination scolaire en Suisse romande ;

- M. François Jeanneret : président du Conseil de direction de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP) ;
- M. Samuel Roller : directeur de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP) ;
- M. Jean Cardinet : chef du Service de la recherche de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP/R) ;
- M. Jean Combes, chef du Service de la documentation de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP/D) ;
- M. Adrien Perrot : chef du Service des moyens de l'enseignement de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP/M) ;
- M. Eugène Egger : secrétaire de la Confédération suisse des chefs de Départements de l'instruction publique ;
- M. Jean-Jacques Maspéro : président de la Société pédagogique romande (SPR) ;
- M. Pierre-André Carron : président de la Société pédagogique valaisanne (SPVal).

Tous, par leur participation à la rédaction de ce document ont prouvé l'importance qu'ils accordent à la coordination ainsi que l'intérêt et l'espoir qui les animent dans la recherche de solutions bénéfiques à l'ensemble

de la Suisse romande. Certains éléments d'information se retrouvent dans plusieurs textes. Nous les avons maintenus pour deux raisons. Tout d'abord pour renforcer des informations qu'un enseignant ne peut pas ignorer ; ensuite et surtout parce que le fait de retrouver tel ou tel sujet traité par différents auteurs nous montre que sous des formulations différentes, les personnes qui se sont exprimées ont des opinions tout à fait convergentes ; l'index de la page 73 vous permettra de vérifier cette constatation.

Avant de vous laisser découvrir les articles de ce numéro spécial, j'ajouterai un dernier vœu : que ce document puisse renforcer

- cet esprit d'écoute, de meilleure connaissance et de meilleur compréhension de l'autre ;
- cette acceptation du divers ;
- cette tolérance des contraires ;
- cet espoir immense mis dans le dialogue accepté, franc et ouvert.

et que par là nous puissions apporter notre contribution à cette œuvre admirable qui marquera profondément la Suisse romande des années 2000 : « La coordination scolaire en Suisse romande ».

J.-P. Rausis

2. Editorial du chef du DIP du canton du Valais



Monsieur le Conseiller d'Etat
Antoine Zufferey
Sion

L'Ecole valaisanne a jugé utile de consacrer son numéro de mars à la coordination scolaire.

S'adressant à un public de langue française, elle met tout particulièrement l'accent sur la coordination scolaire romande.

On permettra au chef du Département de l'instruction publique de ne pas faire ici de distinction entre coordination scolaire romande et coordination scolaire au plan suisse, car les devoirs de sa charge lui imposent, pour les deux parties linguistiques du canton, le même souci et la même attention.

Le Valais doit coordonner avec deux partenaires, l'un de langue française, la Suisse romande, et l'autre de langue allemande, la Suisse centrale. Il doit le faire sans perdre son unité cantonale.

Pour cette raison déjà, coordonner ne saurait signifier rendre égal. Mon credo fédéraliste, tout particulièrement en matière scolaire, m'amène par ailleurs à la même affirmation. L'école en effet travaille avec ce que l'homme a de plus précieux et de plus cher : ses enfants. Or, les parents mis à part, nul n'a le droit d'exiger qu'un jeune lui ressemble. L'école doit donc être la traduction fidèle de la mentalité du milieu parental dans lequel elle travaille : elle peut éclairer et améliorer, elle ne peut jamais trahir.

Il est important donc qu'il existe des écoles cantonales et des expressions comme celle « d'école romande » sont à bannir de notre vocabulaire. Nous ne recherchons pas une école unique, mais nous cherchons à harmoniser nos écoles sur le plan national.

Harmoniser, cela veut dire tout d'abord et surtout faire en sorte que les déplacements cantonaux d'élèves qui touchent 10 % environ de nos jeunes, puissent s'effectuer sans heurts et sans difficultés.

Et pour cela, il faut rapprocher les programmes. Ce rapprochement ne sera pas la consécration d'un état moyen des situations cantonales. Il tendra au contraire à une rencontre effectuée sur un programme nouveau pour tous, mais amélioré en commun.

Harmoniser, cela veut dire ensuite tendre vers une collaboration rationnelle dans la recherche, la création, l'édition.

Mais harmoniser ce n'est pas unifier les philosophies ou les mentalités.

La coordination scolaire, dans un contexte fédéraliste, est donc une entreprise toute de finesse, de subtilité, qui vacille entre deux pôles : rechercher des harmonies et respecter des différences.

Un tel équilibre est difficile et ce n'est pas la moins intéressante, ni la moins difficile des tâches d'un chef de Département de l'instruction publique que de rechercher cet équilibre à chaque stade, des affirmations de principes ou des décisions concrètes de réalisations.

Je souhaite que nos enseignantes et enseignants trouvent dans le présent numéro de l'Ecole valaisanne matière à réflexion sur la coordination, ses limites et sur sa nécessité.

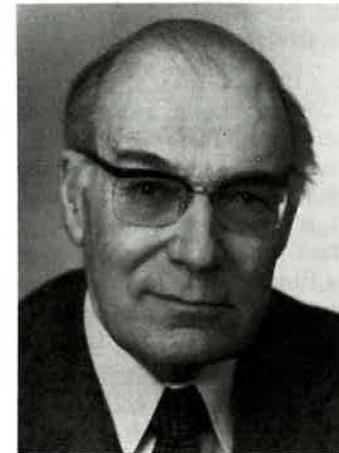
J'espère qu'ils y trouveront un encouragement et une motivation supplémentaires pour les efforts que cette coordination, journallement, exige de leur part.

Le chef du Département
de l'instruction publique :

A. Zufferey

3. Structures de la coordination romande

Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin



Jean Mottaz
Secrétaire de la Conférence
des chefs de Départements
de l'instruction publique
de la Suisse romande et du Tessin
Lausanne

Ce n'est pas pour éluder certaines difficultés que l'on a choisi la forme de la classification chronologique pour présenter les travaux de la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique, mais dans l'idée que, pour les gens de métier qui sont la plupart des lecteurs de l'«Ecole valaisanne», les renseignements objectifs, précis et datés, étaient plus utiles que les considérations générales sur la politique scolaire de la Conférence.

Compte tenu du centre de gravité du présent numéro de l'«Ecole valaisanne», c'est sur les délibérations et décisions de la Conférence en relations les plus directes avec le souci de coordination des écoles de la Suisse romande que l'on s'est concentré, au détriment d'autres objets qui ont pu être, momentanément ou durablement, importants, aux yeux de ses membres.

23 - 24 juin 1962

Le congrès de Bienne de la Société pédagogique romande a lancé le nom, l'idée et le mouvement de la coordination romande.

Il en est découlée d'une part une prise de position positive face à ce que l'on a appelé, abusivement, «l'école romande», du corps enseignant de la plupart des cantons. D'autre part, simple coïncidence ou relation de cause à effet, l'état d'esprit au sein de la Conférence romande des chefs de départements a évolué à partir de ce moment-là : on a passé de la courtoise coexistence pacifique à une volonté bien arrêtée de coopération intercantonale.

C'est ainsi que le **4 septembre 1962**, la Conférence des chefs de départements a institué une commission intercantonale des responsables des départements (fonctionnaires supérieurs), à raison d'un par canton. Cette conférence était présidée par M. Marcel Monnier, à qui l'on avait confié le poste récemment créé de secrétaire général du Département vaudois de l'instruction publique.

Le **2 avril 1963**, la CIPER (Commission intercantonale pour l'école romande) instituée par la Société pédagogique romande (SPR) au lendemain du congrès de Bienne, pour étudier les programmes des quatre premières années pour le français et le calcul, a été accréditée par les chefs de départements.

Le **14 juin 1963**, sous la présidence de M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat vaudois (contrairement à d'autres conférences régionales, la présidence de la Conférence romande n'est pas « tournante », mais depuis sa fondation elle est tradition-



Monsieur
le conseiller
d'Etat
Max Aebischer
Fribourg

nellement confiée au conseiller d'Etat vaudois), la Conférence des chefs de départements adresse une recommandation aux différents cantons : début de l'année scolaire en automne, entrée à l'école obligatoire à six ans révolus au 31 août ; elle institue une commission intercantonale de grammaire française, une commission des manuels scolaires, et exprime son intention de créer une commission romande des moyens audio-visuels.

Ces décisions font l'objet d'un communiqué à la presse, à fin juin 1963.

Parallèlement, la Conférence romande des chefs de service de l'instruction publique s'organise pour être plus efficace ; elle aura désormais des réunions plus fréquentes, et les responsables de l'enseignement primaire, ceux du secondaire, et des affaires universitaires se réuniront séparément.

Au **printemps 1967**, sur la proposition de la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire, la Conférence des chefs de départements institue CIRCE : la Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire. On a peut-être oublié depuis lors que, dans l'intention originale, CIRCE était une commission uniquement gouvernementale, appelée

à se prononcer sur les projets de la CIPER, uniquement corporative.

Le **15 septembre 1967**, à Biasca, au cours de la séance, encore annuelle alors, de la Conférence romande des chefs de départements, on a décidé que désormais l'objet « coordination romande » figurerait à l'ordre du jour de chacune des séances, qu'une rubrique « coordination romande » serait incluse dans l'annuaire « Etudes pédagogiques » et que désormais, outre la séance annuelle, la Conférence tiendrait des séances de travail ; la première devait avoir lieu en février 1968, et être consacrée, précisément, au problème de coordination scolaire romande.

Le **22 février 1968**, cette séance de travail, sous la présidence de M. Jean-Pierre Prader vand, conseiller d'Etat vaudois, a pris les décisions suivantes :

- elle a accordé à CIRCE un collaborateur à plein temps, dont le poste a été mis au concours ;
- la Conférence des secrétaires généraux (qui groupe les secrétaires généraux proprement dits et les chefs de service qui, dans les cantons où il n'y a pas de secrétaire général, sont chargés de la coordination entre les services) a été chargée d'élaborer un cahier des charges d'un « coordinateur » au degré le plus élevé,



Monsieur
le conseiller
d'Etat
Ugo Sadis
Bellinzona

qui devait dépendre directement de la Conférence des chefs de départements ; ces décisions ont fait l'objet d'un communiqué à la presse du 26 février 1968.

Le **24 mai 1968**, à Genève, à la séance annuelle de la Conférence, sous la présidence de M. Pradervand, le collaborateur à plein temps de CIRCE a été nommé en la personne de M. André Neuenschwander.

Le cahier des charges du « délégué à la coordination romande » a été adopté, et la décision a été prise d'étudier un projet d'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques.

Le **7 novembre 1968**, en séance de travail à Lausanne, a été prise la décision de passer du printemps à l'automne en 1972, et de faire débiter l'école obligatoire à 6 ans révolus au 30 juin, avec une tolérance et une période d'adaptation.

La procédure de nomination du « délégué à la coordination romande » a été arrêtée.

Le **5 mars 1969**, en séance de travail à Berne, la Conférence a entendu un premier rapport sur les travaux de CIRCE ; elle a donné son assentiment au projet de statuts de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP), élaboré



Monsieur
le conseiller
d'Etat
André Chavanne
Genève



Monsieur
le conseiller
d'Etat
Raymond Junod
Lausanne

par un groupe de travail que présidait le secrétaire de la Conférence.

Le **30 mai 1969**, en conférence annuelle à Montagny-sur-Lutry, le statut définitif de l'IRDP a été adopté ; son siège a été fixé à Neuchâtel ; le président du comité de direction, désigné en la personne de M. François Jeanneret, conseiller d'Etat de Neuchâtel, et son premier projet de budget accepté.

A la même séance, le délégué, ou secrétaire, à la coordination romande, a été nommé en la personne de M. Jean Cavadini.

Le **19 septembre 1969**, en séance de travail, le projet de concordat intercantonal suisse a été examiné, dans un esprit positif. Le comité de direction de l'IRDP, tel qu'il avait été constitué par M. François Jeanneret, a été approuvé.

Le **26 novembre 1969**, en séance de travail, ont été examinés essentiellement les problèmes de CIRCE, du Concordat suisse, et de l'IRDP.

Le **14 janvier 1970**, en séance de travail, outre les délibérations sur le Concordat suisse et sur la coordination romande, le problème de l'information des enseignants a été abordé et une conférence de presse a été décidée.



Monsieur
le conseiller
d'Etat
Antoine Zufferey
Sion

Le 4 février 1970, cette séance d'information a eu lieu à Lausanne, en deux parties : la première partie à l'intention des délégués des associations d'enseignants, et la seconde partie comme une conférence de presse proprement dite. Objets à l'ordre du jour : CIRCE, le poste de délégué à la coordination romande, l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, en voie de création.

1970 a été la première année d'activité du délégué à la coordination romande. Le 4 février a vu la nomination, en la personne de M. Samuel Roller, du directeur de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRD) et des chefs de services : M. Jean Cardinet, pour la recherche, et M. Jean Combes, pour la documentation.

Une commission romande d'éducation civique, et une commission « deuxième langue », ont été instituées.

En 1971, les travaux de CIRCE ont avancé ; le budget de l'IRD a atteint le demi-million ; la Conférence des chefs de départements a élaboré une réponse commune à la consultation du Département fédéral de l'intérieur sur les projets des articles 27 et 27 bis de la Constitution fédérale sur l'enseignement et la recherche.

La Conférence des chefs de départements a pris des mesures pour débloquer et faire avancer la solution du problème de la radio-TV scolaire. Elle a pris connaissance de la constitution, par les soins conjugués de MM. Samuel Roller et Jean Cavadini, du groupe romand « objectifs et structures de l'école » (GROS).

En 1972, la Conférence des chefs de départements a discuté de manière très approfondie du rapport du GROS ; elle y a vu une utile contribution à la réflexion pédagogique ; elle en a assuré la diffusion auprès des collaborateurs des départements et de ceux qui étaient professionnellement intéressés ; elle s'est abstenue en revanche de donner sa caution à des affirmations idéologiques auxquelles plusieurs de ses membres ne pouvaient souscrire.

A l'IRD a été créée une section des moyens d'enseignement, dirigée par M. Adrien Perrot. Les modes de collaboration avec les responsables des associations d'enseignants ont été arrêtés. Le refus, par le corps électoral de Zurich et celui de Berne, des conditions essentielles du concordat, a porté un coup sensible à l'efficacité d'une coordination scolaire découlant de l'initiative des cantons.



Monsieur
le conseiller
d'Etat
Simon Kohler
Berne

Le dernier état des articles constitutionnels préparés par les services de M. Tschudi ne faisait pas mention expresse de la voie concordataire ; on l'a regretté.

Le 15 décembre 1972, les programmes de CIRCE pour les quatre premières années ont été adoptés, lors d'une cérémonie à Lausanne à laquelle on a donné un certain éclat.

En 1973, a débuté la deuxième étape du travail de CIRCE : pour les 5e et 6e années. La différence des structures scolaires cantonales et la nécessité d'en tenir compte n'a pas facilité la tâche de CIRCE II ; les solutions de compromis adoptées à son niveau seront certainement rediscutées par les chefs de départements.

Le budget de la Conférence (non compris les dépenses pour la coordination universitaire) a atteint 1,6 million pour 1974.

On a étudié les modes de l'introduction de l'allemand, langue seconde, et ceux de la collaboration avec la RTSR pour une radio-TV scolaire.

La réglementation des éditions des moyens d'enseignement romands a progressé : deux commissions, l'une primaire, et l'autre secondaire, ont été instituées, de même qu'un Fonds romand des éditions et du matériel scolaires.

Le problème, controversé, de la pédagogie non directive et institutionnelle, a fait l'objet de recommandations de la Conférence à ses membres : libéralisme quant à l'information, prudence et fermeté quant aux expériences.

En 1974, la Conférence a changé de président : dès la séance annuelle des 29 et 30 mai, elle a eu à sa tête M. Raymond Junod, successeur de M. Jean-Pierre Pradervand, après que l'opportunité de la permanence d'une présidence vaudoise eut été réexaminée et confirmée. Les commissions de

Monsieur
le conseiller
d'Etat
François
Jeanneret
Neuchâtel



CIRCE II ont été très actives, au cours de 1974 ; le cadre et les limites nécessaires de la coordination ont fait l'objet des réflexions du délégué à la coordination et des conférences des chefs de services, en vue de déterminations des chefs de départements.

Les travaux en vue de l'introduction d'une langue seconde ont avancé ; des décisions ont été prises quant au moment et au mode de cette introduction ; l'importance de la formation et du recyclage des maîtres a été soulignée.

Quant à la radio-télévision scolaire, la volonté d'aboutir a été affirmée par les deux partenaires (RTSR et Conférence des chefs de départements), au plus haut niveau.

1975 a consacré le succès des efforts conjugués du groupe de travail radio-TV scolaire, présidé par M. Cavadini, d'une délégation des chefs de départements entourant le président de la Conférence romande, et de la présidence de la Société radio-télévision romande.

Quant à la langue II, une décision des chefs de départements affirme la volonté de la Conférence de voir une méthode unique en Suisse romande, et elle fait devoir au coordinateur qui a été désigné en la personne de M. Jean-Bernard Lang de travailler dans cette direction.

Les travaux de CIRCE II sont à la veille d'aboutir et la Conférence a pris conscience que le passage dans les faits concrets et quotidiens des décisions générales et des intentions affirmées depuis plusieurs années soulevait des problèmes considérables, dont la « résistance au changement » n'est pas le moindre ; c'est là que se mesurera la volonté de la Conférence d'être un organe efficace de collaboration et de décisions claires et opérantes, dans le cadre des compétences respectives des cantons, de la région romande, et de la Confédération.

Jean Mottaz

Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire



Armand Christe
Directeur
de l'enseignement primaire
Genève

Origine

C'est le 28 avril 1965 que, réunie à Neuchâtel à l'occasion de sa traditionnelle séance annuelle, la Conférence des chefs de services des départements romands de l'instruction publique¹ — soit les secrétaires généraux, les directeurs des enseignements primaire et secondaire, ainsi que les chefs de services chargés d'assurer la liaison avec l'université — décide que des contacts plus fréquents aient lieu entre responsables de chacun des divers secteurs des départements. La réforme de l'enseignement, à laquelle les autorités scolaires des cantons francophones vouent leurs soins, l'idée d'une « école romande » qui, depuis le congrès SPR de 1962, est en marche, impliquent de multiples travaux, de nombreuses recherches, d'intéressantes expériences. Bon nombre de ces démarches se développent parallèlement dans les cantons. Le moment paraît venu d'organiser l'information réciproque des cadres et de veiller à la coordination des efforts entrepris. Le sort en est jeté : les diverses conférences romandes des chefs de services sont nées.

En ce qui concerne l'enseignement primaire, il faut attendre jusqu'au 1er décembre 1965 pour enregistrer la première réunion des responsables de cet ordre d'enseignement. Genève étant alors « Vorort », il appartient à M. Armand Christe, directeur de l'enseignement primaire de ce canton, de réunir ses collègues et de présider cette première séance, tenue au salon 2 du Buffet de la Gare de Lausanne. Sont présents :

MM. Denis Gigon et Georges Joset pour le canton de Berne (partie française)

M. Paul Simonet, pour Fribourg

M. Ernest Cavin, pour Vaud

M. Anselme Pannatier, pour le Valais

MM. Roger Hugli et Eric Laurent, pour Neuchâtel.

Il paraît intéressant de relever l'ordre du jour de cette rencontre :

- Evocation des problèmes à l'étude dans chaque canton en matière d'éditions de manuels ;
- L'écriture à l'école primaire dans chacun des cantons romands ;
- Les nombres en couleurs : expérience ; élaboration d'un guide ;

¹ Les chefs de service du canton du Tessin rejoindront leurs collègues romands dès 1971.

- Edition d'un manuel romand d'auteurs suisses ;
- Edition d'un manuel romand d'apprentissage de la lecture ;
- Edition commune d'un manuel de chant ;
- Edition commune d'un manuel de sciences naturelles ;
- Edition commune d'une carte de la Suisse ;
- Edition de diapositives pour la géographie et l'histoire suisses ;
- Enseignement de la grammaire. Travaux menés par CIPER ;
- Liste officielle des moyens d'enseignement reconnus ;
- Information réciproque.

Attributions

On le voit, il s'agit alors avant tout de faire le point sur les divers travaux engagés dans chaque canton et d'envisager, dans le domaine des moyens d'enseignement, l'édition éventuelle d'ouvrages communs. En fait, peu de réalisations concrétiseront ces premiers échanges. C'est que, très tôt, la CSI (sigle qui sera attribué à la Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire de la Suisse romande et du Tessin) orientera ses travaux vers des objectifs plus ambitieux en proposant la création, après de nombreux et passionnants débats :

- d'une Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCEP devenue par la suite plus poétiquement CIRCE) ;
- d'un Centre romand de recherches et de documentation pédagogiques (qui prendra bientôt la dimension d'un institut : l'IRD).

A cet égard, l'année 1967 sera décisive. Depuis, au gré de réunions qui, de trimestrielles qu'elles étaient au départ, deviendront très vite mensuelles et s'étendront assez fréquemment sur deux journées, la CSI condui-



Anselme
Pannatier
Chef de service
Sion

ra principalement sa réflexion dans tous les domaines touchant à la coordination scolaire :¹

- Etude des projets de programmes élaborés par les sous-commissions de CIRCE ;
- Proposition de création, à l'IRD, d'un service des moyens d'enseignement ;
- Recherche d'une méthode romande d'apprentissage de la lecture ;
- Discussion sur les structures scolaires, en relation avec les travaux du Groupe romand chargé de définir les objectifs et lesdites structures (GROS) ;
- Mise au point d'un calendrier d'introduction dans les classes des divers programmes proposés par CIRCE et adoptés ensuite par les cantons ;
- Délibérations à propos de l'activité et du fonctionnement des commissions romandes des moyens d'enseignement primaires et secondaires (CORMEP, CORMES, fondées toutes deux récemment en une COROME) ainsi que de l'Office romand des éditions et du matériel scolaires ;
- Examen du dossier « Langue 2 » ;

¹ La liste, non exhaustive, est donnée ici sans aucun souci de chronologie ou d'ordre de valeur.



Jean Sommer
Chef de service
Berne

— Préparation des séances tenues avec les chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire de la Suisse romande et du Tessin (CS2) avec le directeur de l'IRD et certains de ses collaborateurs, ou, démarche récente avec une délégation du comité de la Société pédagogique romande.

A ce jour, la CS1 a tenu une centaine de séances d'une journée, dont 11 depuis septembre 1975. Les conclusions auxquelles elle parvient constituent autant de préavis pour la Conférence des secrétaires généraux, appelée à préparer les séances de travail, d'année en année plus fréquentes, de la Conférence des chefs des départements. Lausanne, plus précisément l'Hôtel de la Navigation — ce « temple » de la coordination scolaire romande — à Ouchy, est le point de rencontre habituel des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire qui, une fois l'an environ, emportent leurs dossiers vers d'autres horizons : Champéry, Les Paccots, Cully, Porrentruy, Lugano.

Composition, présidence, secrétariat

La CS1 est formée, à fin février 1976, des chefs de service et / ou directeurs de l'enseignement primaire ci-après :



Roger Hugli
Chef de service
Neuchâtel

- Echange de vues concernant les travaux de diverses commissions ou groupes d'études, à la création desquels la CS1 n'a pas été étrangère : commission romande de l'enseignement spécialisé, rencontre romande des responsables cantonaux du perfectionnement du corps enseignant, groupe chargé d'étudier le problème de l'évaluation du travail scolaire ;
- Analyse de divers documents et rapports produits par l'IRD : programmes annuels d'activité, apprentissage de la lecture, enquête sur l'enseignement de la mathématique, pédagogie institutionnelle ;
- Tour d'horizon sur l'engagement, la formation, le perfectionnement des enseignants et l'équivalence éventuelle des brevets ;
- Recherche d'une procédure relative aux ajustements à apporter progressivement aux programmes élaborés par CIRCE et aux moyens d'enseignement édités sur le plan romand ;
- Appréciation des incidences de l'introduction de la Langue 2 sur l'horaire scolaire ;
- Etude du mandat et de la composition de CIRCE III ;

Berne (partie française) M. Jean SOMMER
dès la séance du 29-30 septembre 1970,
en remplacement de M. Denis GIGON

Fribourg M. Armand MAILLARD
dès la séance du 8 septembre 1972, en
remplacement de M. Paul SIMONET

Vaud M. Edmond BASSET
dès la séance du 1er mai 1973, en rem-
placement de M. Ernest CAVIN

Valais M. Anselme PANNATIER
dès l'origine

Neuchâtel M. Roger HUGLI
dès l'origine

Genève M. Armand CHRISTE
dès l'origine

Sont invités et assistent en outre à cha-
que réunion :

— dès la séance du 4 septembre 1968 :
M. André NEUENSCHWANDER,
délégué CIRCE ;

— dès la séance du 9 octobre 1969 :
M. Jean CAVADINI
délégué à la coordination scolaire ro-
mande ;



Armand
Maillard
Chef de service
Fribourg



Edmond Basset
Chef de service
Lausanne

— dès la séance du 3 février 1972 :
M. Adrien PERROT
chef du service des moyens d'enseigne-
ment à l'IRD et président de la CO-
ROME (précédemment CORMEP / COR-
MES) ;

— dès la séance du 1er mai 1973 :
M. Ernest CAVIN, prédécesseur de M.
Edmond BASSET et chargé par le DIP
vaudois d'assurer la liaison avec les orga-
nes romands de coordination scolaire.

Ont assuré la présidence de la CS1 :

- M. Armand CHRISTE, GE
du 1er décembre 1965 à juin 1966 ;
- M. Roger HUGLI, NE
de juin 1966 à juin 1969 ;
- M. Ernest CAVIN, VD
de juin 1969 à juin 1971 ;
- M. Anselme PANNATIER, VS
de juin 1971 à juin 1973 ;
- M. Jean SOMMER, BE
de juin 1973 à juin 1975.

Le canton de Fribourg ayant demandé de pouvoir différer la prise en charge de la présidence des conférences romandes, c'est à nouveau M. A. CHRISTE, GE, qui préside la CS1 depuis juin 1975.

Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement secondaire



Philippe Dubois
Directeur général
de l'enseignement secondaire
Genève

ORIGINE

La consultation des archives nous apprend qu'il faut, semble-t-il, faire remonter à l'année 1941 la première réunion de la conférence des chefs de service des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Il est évident qu'à cette époque, l'importance de la coordination scolaire n'était pas ressentie comme aujourd'hui. Il s'agissait donc essentiellement, pour les différents chefs de service, d'échanger des informations et de traiter quelques problèmes communs, au cours de réunion relativement peu fréquentes (une à deux par année).

L'année 1966 marque un tournant. La volonté politique de coordination s'affirme en effet, et par voie de conséquence, la variété et l'abondance des questions qui relèvent désormais des départements de l'instruction publique romands et du Tessin sont telles qu'elles entraînent la création, dès ce moment, des conférences spécifiques à chaque niveau d'enseignement, primaire, secondaire et universitaire; les secrétaires généraux, de leur côté, constituent leur propre organisme.

Actuellement (février 1976), les membres de la conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement secondaire sont les suivants:

BERNE :	M. Denis GIGON, secrétaire général adjoint de la direction de l'instruction publique
FRIBOURG :	M. Jean-Claude BOVET, chef du service de l'enseignement secondaire
GENEVE :	M. Philippe DUBOIS, directeur général de l'enseignement secondaire
NEUCHATEL :	M. Jean-Philippe VUILLEUMIER, chef du service de l'enseignement secondaire
TESSIN :	M. Odilo TRAMER, chef du service de l'enseignement secondaire supérieur M. Franco LEPORI, chef du service de l'enseignement secondaire inférieur
VALAIS :	M. Joseph GUNTERN, chef du service de l'enseignement secondaire
VAUD :	M. Daniel REYMOND, chef de service et directeur de l'enseignement secondaire

Les fonctions exercées par chacune de ces personnes répondent, on le constate aisément, à des appellations fort différentes, illustrant parfaitement la diversité des structures caractérisant chaque département.

Précisons encore que M. Jean CAVADINI, délégué à la coordination romande, participe de droit et prend une part active à chaque séance.

Le secrétariat a été assuré par :

- le président
du 1er décembre 1965 à juin 1966;
- M. Eric LAURENT
collaborateur de M. R. Hugli, NE, de
juin 1966 à juin 1969;
- M. Georges LAURENT
collaborateur de M. E. Cavin, VD, de juin
1969 à juin 1971;
- M. Luc GERMANIER
collaborateur de M. A. Pannatier, VS,
de juin 1971 à juin 1973;
- M. A. NEUENSCHWANDER
CIRCE, de juin 1973 à juin 1975;
- M. E. CAVIN, VD, dès juin 1975.

Perspectives

D'aussi fréquentes réunions permettent aux membres de la CSI — dont la moitié d'entre eux, d'ailleurs, collaborent depuis plus de dix

ans — non seulement d'apporter à leurs travaux une continuité de réflexion absolument indispensable, mais encore, au gré de rapports basés sur la confiance réciproque et engendrant l'amitié, de se mieux connaître et, partant de se mieux comprendre et de saisir avec nuance les problèmes qui se posent à chacun.

A l'heure où l'application pratique, sur le plan local, de dispositions imaginées en commun se heurte à des difficultés de nature diverse, où l'évolution de la situation économique ne manque pas d'entraîner dans nos cantons des conséquences qui n'épargnent pas l'école, ne peut-on pas espérer, avec l'appui du corps enseignant, surmonter les obstacles qui se dressent sur la route de la coordination scolaire romande grâce à cette habitude du travail en commun, à cette volonté solidaire d'aboutir, à ces leviers que sont l'amitié et l'enthousiasme ?

Armand CHRISTE



Daniel Reymond
Chef de service
Lausanne

ATTRIBUTIONS

Au même titre que les autres conférences officielles romandes de même nature, la conférence constitue un organisme consultatif appelé à donner un avis sur tous les problèmes de coordination relevant de l'enseignement secondaire. Quels organismes la consultent ? Tout naturellement et en priorité, la conférence des chefs de départements, celle



Jean-Claude
Bovet
Chef de service
Fribourg

des secrétaires généraux, ainsi que le secrétariat à la coordination romande et les divers services relevant de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques. Il est évident qu'il lui appartient également de prendre des initiatives, soumettant alors des propositions aux interlocuteurs désignés plus haut.

Méthodes de travail et thèmes traités

La fréquence des rencontres et leur durée ont augmenté nettement au cours des ans, en proportion des tâches de coordination. De deux à trois réunions par an, on a passé à une moyenne de sept séances d'une demi-journée ; s'y ajoutent, une à deux fois l'an, des réunions de plus longue durée, consacrées à l'examen de questions particulièrement complexes. Lausanne et ses environs, carrefour des routes romandes, est le lieu de rencontre habituel. La présidence est assumée alternativement, par chaque représentant des départements, selon le tournus suivant :

- 1966-1969 : Neuchâtel
- 1969-1971 : Vaud
- 1971-1973 : Valais
- 1973-1975 : Berne
- 1975-1977 : Genève
- 1977-1979 : Fribourg

Quant au secrétariat, il incombe également à chaque membre, à tour de rôle.

Voici, glanés dans les derniers procès-verbaux, et à titre d'exemples, quelques-uns des thèmes traités :

- procédure de reconnaissance fédérale des nouveaux gymnases,
- moyens d'enseignement pour l'écologie,
- édition française de l'Atlas scolaire suisse,
- journée européenne des écoles,
- cours organisés par la CILA,

- prescriptions générales concernant l'édition de moyens d'enseignement,
- langue II,
- séjours d'élèves à l'étranger,
- préparation des travaux de CIRCE III,
- rédaction d'un manuel d'histoire destiné aux écoles secondaires supérieures.

Il tombe sous le sens qu'au fur et à mesure que se développent les effets des décisions fondamentales sur la coordination romande, la nature des problèmes traités implique une collaboration toujours plus étroite entre les deux conférences primaire et secondaire,



Joseph Guntern
Chef de service
Sion

qui, de plus en plus fréquemment, tiennent des séances communes, présidées par le délégué à la coordination romande.

Il faut ajouter enfin, en conclusion de ce bref exposé, qu'au gré de plusieurs années de collaboration confiante, se sont noués entre les membres de la conférence des liens d'amitié durables, qui, à coup sûr, favorisent



Denis Gigon
Secrétaire
général adjoint
Berne

la recherche de solutions acceptables, à partir de données dont la complexité et la variété ne sont pas à démontrer.

Philippe DUBOIS



J.-Ph.
Vuilleumier
Chef de service
Neuchâtel

Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement (CIRCE)



André Neuenschwander
Délégué permanent
de la Commission
interdépartementale romande
de coordination
de l'enseignement primaire
(CIRCE)
Genève

Quelques années après son congrès de Bienne (23 et 24 juin 1962), congrès présidé par M. A. Perrot et au cours duquel furent discutées et approuvées les résolutions contenues dans le rapport « Vers une école romande », la Société pédagogique romande (SPR) faisait paraître, dans un numéro spécial de l'Éducateur (18 novembre 1966), un « Projet de programme romand (calcul et français) pour les quatre premières années de l'école primaire ».

Comme ces deux documents — rapports du congrès SPR et projet de programme romand — sont en relation étroite avec la constitution de CIRCE et le premier mandat qui lui a été confié, il vaut la peine de s'y arrêter un moment, d'en citer quelques extraits.

Dans l'introduction au rapport « Vers une école romande », M. J.-P. Rochat, rapporteur général, écrivait ceci, qui est la préfiguration de ce que sera la composition de CIRCE :

« Sur proposition de la section de La Chaux-de-Fonds, elle (l'assemblée des délégués SPR) décida de constituer une commission intercantonale limitée tout d'abord aux sections affiliées à la SPR, mais élargie bientôt, à notre grande satisfaction, aux représentants du Valais, de Fribourg, puis aux maîtres secondaires de tous les cantons. C'est ainsi que se mit au travail, dès septembre 1960, une équipe groupant pour la première fois dans l'histoire les porte-parole de tous les milieux d'enseignants de la Suisse française, tant secondaires que primaires. En février 1961, une dizaine de personnalités, délégués officiels des six directions cantonales de l'instruction publique, vinrent porter à 31 l'effectif de la commission. Nous les avons accueillis avec un plaisir tout particulier, car ils apportaient avec eux non seulement leur expérience pratique de l'organisation scolaire, mais aussi et surtout l'espoir que l'étude entreprise par la SPR pourrait se prolonger par eux sur le plan officiel ». *

Relevons encore deux des résolutions qui figurent à la fin de ce rapport et qui furent adoptées par le congrès de Bienne :

Résolution 2 : « Les mesures souhaitées par la SPR ne tendront pas à substituer à l'autonomie cantonale en matière scolaire une organisation centralisée. Il s'agira plutôt d'inciter

* Le Valais était représenté, dans cette commission de rédaction du rapport SPR, par MM. Clément Bérard, de Levron, inspecteur scolaire et délégué officiel, Rémy Zuchuat, maître secondaire, de Sion, et Marcel Revaz, instituteur, de Vernayaz, tous deux délégués de la Société valaisanne d'éducation.

les cantons à rechercher, par voie concordataire par exemple, une coordination aussi poussée que possible de leurs régimes scolaires ».

Résolution 5 : « Le congrès fait sienne la conclusion du rapport affirmant que seule la constitution par les cantons d'une « commission romande officielle de coordination scolaire » pourra conduire à des réalisations concrètes d'une ampleur suffisante.

» Il se rallie aux suggestions du rapport quant à sa composition et à la mission qui pourrait lui être impartie.

» Le congrès engage le comité central, en collaboration avec les associations cantonales, à entreprendre sans retard des démarches dans ce but auprès des autorités cantonales intéressées ».

Ces deux résolutions n'annoncent-elles pas la création, sur le plan officiel, de CIRCE et l'esprit dans lequel elle accomplira son travail ?

Le projet de programme romand (calcul et français) pour les quatre premières années de l'école primaire est l'œuvre de la Commission intercantonale pour une école romande (CIPER), « organisme sans caractère officiel constitué d'un commun accord par les diverses associations d'enseignants de la Suisse romande »* précise la page de couverture du numéro spécial de l'Éducateur du 18 novembre 1966.

Dans l'avant-propos à ce projet de programme, M. A. Veillon, alors président de la SPR, s'exprimait en ces termes :

« En novembre 1962, l'actuel comité central de la SPR recevait..., entre autres missions, celle de travailler sans relâche au progrès de l'École romande, objet du 30^e congrès de la SPR.

» Quatre années durant, cette nécessaire harmonisation a été au cœur de nos préoccupations. Si, d'emblée et par souci d'efficacité, les responsables de notre grande asso-

* Le Valais y avait délégué M. Michelet.

ciation romande ont tenu à fonder leur politique sur une collaboration directe avec les autorités cantonales qui seules disposent du pouvoir de décision, ils n'en ont pas moins fait preuve d'initiative. En effet, chargée par les gouvernements cantonaux d'un long et difficile travail de dépouillement des programmes actuels, la SPR a de son propre chef décidé de mettre sur pied un projet de programme romand pour les quatre premières années de la scolarité obligatoire...

» Aujourd'hui, le résultat de tant d'efforts désintéressés est là : un texte existe, qui demain peut être expérimenté dans nos six cantons francophones.

» Il suffit désormais que nos six gouvernements cantonaux s'entendent pour constituer un groupe de travail capable de superviser la mise en expérimentation du projet mis au point par la SPR, pour rassembler et confronter les résultats, proposer d'éventuelles modifications...

» C'est à eux de jouer maintenant ! »

Et nos autorités scolaires ont joué le jeu, conscientes de l'intérêt que présentait une collaboration intercantonale dans l'effort de renouveau pédagogique et d'adaptation de l'école aux exigences du monde actuel.

Reprenant, en effet, sur le plan officiel, le problème de la coordination scolaire et celui des programmes, la Conférence romande des chefs des départements de l'instruction publique (CDIP) adressait aux cantons, en 1963 déjà, une recommandation visant notamment à l'unification du début de l'année scolaire d'une part, de l'âge d'entrée à l'école obligatoire d'autre part.*

* Ces dispositions se retrouvent d'ailleurs, avec d'autres recommandations encore, dans le concordat sur la coordination scolaire approuvé, le 29 octobre 1970, à Montreux, par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, concordat auquel adhèrent les cantons romands. Les propositions faites par CIRCE se fondent, en particulier, sur ce concordat. (Voir page 59).



Bureau de CIRCE II : de gauche à droite : Mme Neuenschwander, secrétaire, MM. Nussbaum, président, Cavadini, délégué à la coordination, Bovard, vice-président et Neuenschwander, délégué de CIRCE.

Puis, au printemps de l'année 1967, sur proposition de la Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire, la CDIP créait la Commission intercantonale romande de coordination de l'enseignement (CIRCE).

Les travaux de CIRCE s'étant déroulés par étapes successives, il est bon de distinguer maintenant ce qu'ont fait CIRCE I puis CIRCE II.

CIRCE I

Le 5 octobre 1967, CIRCE I se réunissait pour la première fois, au Château de Lausanne.

Après avoir salué les délégations cantonales (trois représentants par canton, désignés par l'autorité scolaire*), M. J.-P. Pradervand, conseiller d'Etat, chef du Département vaudois de l'instruction publique et des cultes, releva que la tâche qui attendait CIRCE I était lourde et complexe et ajouta : « L'opinion publique, plus que certains milieux politiques, attend que des progrès soient accomplis en matière de coordination des

programmes et des moyens d'enseignement. Il y va du bien des enfants de nos divers cantons ».

De son côté, M. R. Hügli, de Neuchâtel, président de la Conférence romande des chefs de service de l'enseignement primaire, précisa les buts du travail de CIRCE I : d'une part, étudier le projet de programme élaboré par CIPER et examiner les modalités de son expérimentation ; d'autre part — et ce fut là, vraiment, sa mission — :

- Elaborer un programme intercantonal pour l'enseignement primaire en tenant compte des préalables relatifs au début de l'année scolaire après les avances d'été, à l'âge des élèves et à la durée de la scolarité.
- Apprécier les moyens d'enseignement existants en fonction du programme ainsi élaboré.
- Suggérer les mesures générales propres à favoriser l'application du programme proposé.

Lors de cette même séance, M. R. Nussbaum, de Genève, directeur des études pédagogiques de l'enseignement primaire, fut élu par acclamation président de CIRCE I.

Dès le début de ses travaux, CIRCE I écarta la solution d'un compromis entre les programmes alors en vigueur dans nos cantons pour se lancer dans une étude prospective.

S'inspirant d'une conception de l'enseignement plus hardiment novatrice que ne l'avait fait la SPR, guidée aussi par les impératifs du monde moderne, CIRCE I s'est efforcée, au cours de cinq années, de bâtir un plan d'études de caractère expérimental, ouvert sur l'avenir, un plan d'études qui offre à l'enfant l'occasion d'un épanouissement et d'un enrichissement de sa personnalité et de ses pouvoirs.

Pour réaliser ses projets et animer le travail d'une quinzaine de sous-commissions chargées de préparer des programmes pour chaque discipline ou chaque groupe de disciplines, CIRCE I obtint de la CDIP la nomination, dès le 1er septembre 1968, d'un délégué à temps plein, M. A. Neuenschwander.

Désigné en qualité de délégué à la coordination scolaire romande, M. J. Cavadini rejoignait également CIRCE I l'année suivante.

Enfin, à partir du 6 octobre 1970, la SPR était à son tour associée, par six représentants de ses sections cantonales, aux travaux de CIRCE I.*

Le 22 septembre 1972, CIRCE I pouvait soumettre à l'approbation de la CDIP un projet complet de plan d'études pour les classes enfantines et les quatre premiers degrés de la scolarité obligatoire et, le 15 décembre de la même année, lors d'une séance solennelle en l'aula de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, en présence des membres de CIRCE I, de ses sous-commissions et de nombreux invités, M. Nussbaum remettait ce plan d'études à M. Pradervand, président de la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

* Représentant de la SPVal : M. Marius Bagnoud, de Martigny.

Dès l'année scolaire 1973-1974, le plan d'études romand commençait d'être appliqué dans les classes par l'introduction du programme de mathématique dans toutes les 1res années primaires.

Avant de quitter CIRCE I pour CIRCE II, deux remarques encore relatives aux dispositions du mandat reçu de la CDIP.

Dans la lettre accompagnant le projet de plan d'études et destinée aux chefs de nos départements de l'instruction publique, le délégué de CIRCE I écrivait ce qui suit :

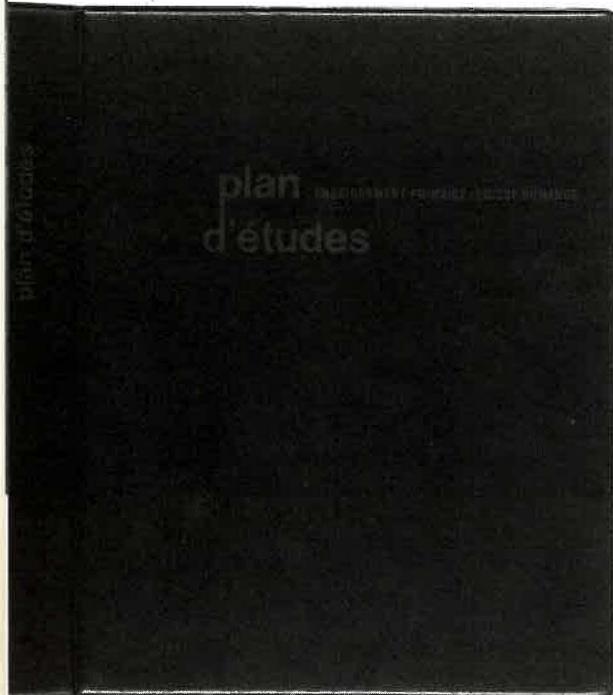
« Quant aux dispositions du deuxième alinéa du mandat, elles ont reçu un début de réalisation en lecture, en écriture et en mathématique. Aucun des moyens d'enseignement existants ne convenait parfaitement pour ces disciplines et des sous-commissions de CIRCE en ont élaboré ou sont en train d'en élaborer de nouveaux pour le compte de la Conférence romande des chefs de service de l'enseignement primaire.

» CIRCE n'a toutefois par poursuivi sa prospection car, dès leur création, l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDPA) et surtout la Commission romande des moyens d'enseignement primaires (CORMEP), présidée par M. Perrot, ont pris en charge la mission qui nous avait été dévolue primitivement. »

En annexe à cette lettre figurait enfin une liste de suggestions propres à faciliter la mise en application du plan d'études romand :

- Introduction progressive et par paliers, selon un calendrier à établir ;
- Harmonisation des horaires scolaires cantonaux ;
- Généralisation de l'école enfantine ;
- Coordination des moyens d'enseignement à poursuivre ;
- Formation et perfectionnement du corps enseignant ; rôle des écoles normales ; participation des associations professionnelles ; concertation entre les cantons pour l'échange de spécialistes ;

* La délégation valaisanne était composée de MM. A. Pannatier, M. Praplan et L. Biollaz.



- Evaluation des programmes et des horaires par l'IRDP en collaboration avec les centres cantonaux de recherche pédagogique ;
- Etude des problèmes relatifs à l'appréciation du travail des élèves, aux examens et aux conditions de promotion ;
- Information, par des moyens variés, du corps enseignant, des diverses autorités, des parents et du public en général ;
- Constitution d'un organisme (CIRCE ?) chargé d'étudier les modifications ou les ajustements à apporter au plan d'études romand.

CIRCE II

Le 23 novembre 1972 déjà commençait la deuxième étape de l'activité de CIRCE, celle qui devait concerner les degrés 5 et 6.

Nouvelle composition : aux représentants des autorités scolaires et des associations professionnelles de l'enseignement primaire se sont joints ceux de l'enseignement secondaire.*

En revanche, M. Nussbaum reste président de CIRCE II ; il est assisté d'un vice-président, M. M. Bovard, chef du service des écoles secondaires et professionnelles de la ville de Lausanne. M. Neuenschwander continue d'assurer la fonction de délégué de CIRCE II.

Nouveau mandat :

1. Dans un premier temps :

- Dresser la liste des disciplines à coordonner sur le plan romand, en accordant la priorité à celles qui seront coordonnées sur le plan suisse ;
- Définir le temps consacré à chaque discipline en veillant que les cantons puissent disposer d'un certain nombre de périodes scolaires pour des activités et des enseignements particuliers ; les dispositions fédérales relatives à la gymnastique seront respectées ;
- Déterminer le niveau d'introduction des différentes disciplines dans le plan d'études.

Cette première étude fera l'objet d'un rapport intermédiaire qui sera soumis à l'approbation de la Conférence romande des chefs des Départements de l'instruction publique.

2. Dans un second temps, après approbation de ce rapport par la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique :

- Elaborer le plan d'études correspondant aux options prises sous chiffre 1 ;

* Les délégués des autorités scolaires valaisannes sont MM. A. Pannatier, J. Guntern et J.-P. Rausis ; le représentant de la SPVal est M. M. Bagnoud ; le Cartel des associations romandes du corps enseignant secondaire et professionnel (CARESP) a d'abord été représenté par Sœur Marie-Rose Genoud, de Sion ; il l'est maintenant par M. François Mathis, de Grimisuat.

- Proposer, en relation avec l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP), l'acquisition, l'adaptation ou la création des moyens didactiques exigés par les enseignements ainsi définis ;
- Suggérer les mesures générales propres à favoriser le perfectionnement du corps enseignant.

Le 9 mai 1973, M. Nussbaum adressait à la CDIP le rapport intermédiaire demandé.

Après avoir relevé que les programmes à élaborer devaient être conçus de telle manière qu'ils puissent être appliqués dans toute la Suisse romande et cela malgré l'existence de structures scolaires cantonales plus ou moins différentes, M. Nussbaum proposait, au nom des membres unanimes de CIRCE II, ce qui suit :

- Les disciplines coordonnées aux degrés 5 et 6 seront les mêmes que celles qui l'ont été pour les degrés précédents ;
- Quant à leur contenu, les programmes des degrés 5 et 6 seront la suite logique des programmes des degrés 1 à 4 ; Les formes d'activité proposées devront permettre aux élèves de se préparer à recevoir, le cas échéant, des enseignements ultérieurs de types différents ;
- Pour chaque discipline, un seul programme sera établi, sous forme de programme cadre ;
- Les programmes viseront, sans préoccupation a priori de sélection :
 - à perfectionner et à développer les techniques acquises dans les degrés précédents ;
 - à entraîner progressivement les élèves à une certaine aisance et à une certaine rapidité dans l'utilisation de ces techniques ;
 - à poursuivre le développement de leurs facultés de raisonnement et de jugement ;

- à leur permettre de révéler leurs aptitudes et leurs intérêts ;
- à enrichir leurs connaissances, mais sans encyclopédisme.

Ces lignes directrices, approuvées par la CDIP, ont guidé le travail des sous-commissions de CIRCE II. Ces sous-commissions, au nombre de treize, ont eu à préparer des projets de programmes dans les cinq domaines suivants : français et écriture, mathématique, connaissance de l'environnement (géographie, histoire, sciences), éducation artistique (activités créatrices manuelles, éducation musicale), éducation physique.

Le problème de la deuxième langue, en revanche, a été étudié en dehors de CIRCE II.

Actuellement, CIRCE II a examiné, amendé puis admis, après une large consultation des milieux intéressés, quatre projets de programmes : écriture, mathématique, éducation musicale et éducation physique.

De plus, et avant que soit achevé le plan d'études des degrés 5 et 6, il a fallu soumettre à l'approbation de la CDIP le programme de mathématique, cela pour permettre, d'une part, la production des moyens d'enseignement nécessaires et pour assurer, d'autre part, la continuité dans l'introduction des programmes de cette discipline.

Ces tout prochains mois aura lieu l'examen des projets concernant les sciences, l'histoire et le français, puis viendront — quand les sous-commissions auront achevé leur travail — la géographie et la connaissance de l'environnement ainsi que les activités créatrices manuelles.

La mise au net du plan d'études pour les degrés 5 et 6 suivra, si bien qu'à la fin de cette année devrait pouvoir commencer la troisième étape de l'activité de CIRCE, relative aux degrés 7 à 9.

La procédure d'élaboration, d'examen et d'adoption des programmes romands fera l'objet de la dernière partie de cette présentation des travaux de CIRCE.

Dès le début de l'activité de CIRCE, tous les cantons intéressés à la coordination scolaire en Suisse romande ont participé aux études et aux discussions qui se sont déroulées, aux décisions qui ont été prises.

Très rapidement, CIRCE s'est aussi donné pour règle de ne considérer comme adopté que ce qui avait été accepté par l'ensemble de ses membres.

La conséquence de cela, c'est que les questions litigieuses n'ont pas été tranchées par un vote de majorité mais qu'elles ont donné lieu à des débats, qu'elles ont fait l'objet de contrepropositions, qu'elles ont conduit à des ajustements, jusqu'à ce que, finalement, un consentement général soit obtenu.

C'est ainsi, notamment, que fut dressée la liste des disciplines dont le programme serait coordonné entre les cantons, que fut réalisée la concentration des disciplines en cinq grands groupes d'égale importance pédagogique, que fut établi — en % du temps d'école — l'horaire hebdomadaire des programmes romands, que fut élaboré le rapport d'intention concernant les degrés 5 et 6, que fut décidée enfin la constitution des sous-commissions chargées de préparer des projets de programme pour les différentes disciplines.

A CIRCE I comme à CIRCE II, les sous-commissions ont été formées de deux représentants par canton, dans leur grande majorité des praticiens, désignés soit par les autorités scolaires avec l'agrément des associations professionnelles, soit par les associations professionnelles avec l'agrément des autorités scolaires, soit encore par les deux conjointement.

Le mandat général confié à ces sous-commissions leur demandait principalement de définir les buts assignés à l'enseignement de chaque discipline, d'établir les principes méthodologiques sur lesquels se fonderait cet enseignement, d'élaborer enfin des programmes, programmes cadres qui, dans le cas de

CIRCE II, devaient en plus pouvoir convenir à des degrés 5 et 6 intégrés dans des structures scolaires différentes selon les cantons.

Les projets émanant des sous-commissions, œuvres collectives, ont été présentés l'un après l'autre à CIRCE (ou le seront, pour les sous-commissions qui n'ont pas encore achevé leur travail) puis largement diffusés dans les divers milieux de l'enseignement de Suisse romande par les soins du secrétariat de CIRCE et aussi par l'intermédiaire des organes corporatifs de la SPR et du CARESP. Au cours de cette vaste consultation, chacun a pu prendre connaissance des propositions des sous-commissions, se faire une opinion à leur sujet et l'exprimer.

Par le canal des autorités scolaires cantonales et par celui des associations professionnelles, les résultats de cette consultation (généralement présentés sous forme d'un rapport écrit) sont ensuite parvenus aux membres de CIRCE qui ont alors eu pour tâche d'examiner, en présence des représentants des sous-commissions intéressées et à la lumière des remarques faites, des amendements demandés, voire des contrepropositions présentées, chacun des projets qu'ils avaient reçus et eux-mêmes étudiés.

Le plus souvent, ces projets de programmes ont été, après un premier examen, renvoyés aux sous-commissions, pour qu'elles y apportent les changements nécessaires, puis soumis à un nouvel examen.

Ainsi, d'ajustement en ajustement, on est enfin arrivé à des textes que CIRCE, à l'unanimité, a pu adopter.

Restait à obtenir l'approbation, pour l'ensemble du plan d'études romand, de la CDIP puis des cantons. Ce fut fait en 1972 et 1973 pour les programmes de CIRCE I. Ce sera probablement le cas l'an prochain pour ceux de CIRCE II.

A. Neuenschwander
délégué de CIRCE

Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement



Jean Cavadini
Délégué
à la coordination scolaire
en Suisse romande
Neuchâtel

En 1969, la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin prenait une décision importante : elle créait un secrétariat à la coordination en matière d'enseignement, dont le siège allait être fixé à Neuchâtel, puisque son premier titulaire y travaillait.

Le cahier des charges qui précise cette activité montre à l'évidence qu'on attendait beaucoup du délégué à la coordination, qu'on attendait peut-être trop ! On imagine aisément qu'un homme seul n'y suffisait pas. Et de fait, l'IRD (Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques) allait le soulager de tout l'aspect scientifique qu'il aurait d'ailleurs été en peine d'exercer !

En fait la mission du délégué à la coordination était essentiellement celle-ci :

— dresser et tenir à jour l'inventaire :

- des problèmes qui doivent être résolus, sur le plan des structures, des programmes et de plans d'études, des manuels, de la formation et du perfectionnement des maîtres, pour qu'il puisse s'instaurer la coordination souhaitée en Suisse romande et dans l'ensemble de la Confédération ;
- des études qui ont déjà été faites en ce domaine par les organes gouvernementaux, les associations professionnelles et d'autres organismes ;
- des solutions qui ont été proposées et mises en œuvre ;

— étudier :

sous l'angle romand, et compte tenu des nécessités de la coordination avec les autres régions de la Confédération, **les mesures à prendre** afin que les données pédagogiques, administratives, législatives, démographiques et sociologiques des problèmes de coordination soient établies avec précision.

Cette mission consiste en outre à assurer une information satisfaisante des différents partenaires engagés dans l'entreprise de coordination scolaire. Le délégué a le droit d'initiative et peut donc proposer l'étude des dossiers qui paraissent intéressants à l'ensemble des cantons romands. Il doit animer ou suivre certains travaux spécifiques. La radio-télévision scolaire et les prescriptions générales concernant les éditions scolaires et la création de moyens d'enseignement sur le plan romand en sont de bons exemples. Il a également la responsabilité de l'information générale et tente de s'acquitter de cette tâche par l'intermédiaire d'un Bulletin d'information, par la rencontre de la presse écrite et audio-visuelle.

Il s'efforce enfin de renseigner tous ceux qui de près ou

de loin s'intéressent à la coordination : Conférence des directeurs de gymnases de Suisse romande, Conférence des directeurs d'établissements secondaires, associations de parents d'élèves, etc.

C'est un rôle qui se joue dans un cadre très varié puisque le décor peut en être planté dans les six cantons romands.

J. Cavadini

Directions éventuelles de la coordination ces prochaines années

La coordination est un fait irréversible. Cette constatation n'entraîne pourtant pas la fatalité de son développement. En effet, elle sera ce que les cantons voudront qu'elle soit. Un de ses avantages réside dans la souplesse des applications qu'elle peut recevoir. Là plus qu'ailleurs, l'expérience est constructive. On a pu se plaindre dans tel milieu que la coordination de l'enseignement romand était excessive, qu'elle conduisait à des mesures supra-cantoniales qu'on ne souhaitait pas. D'autres, par contre, regrettent qu'on reste à mi-chemin ; ils font remarquer que les programmes romands entraînent des méthodologies comparables et que la pédagogie reste pourtant affaire cantonale.

Nous pensons que la coordination s'accommode d'une telle conception, dans la mesure où elle n'est plus ambiguë mais clairement affirmée. Les cantons romands ont accepté de cordonner leurs programmes pour les six premières années de l'enseignement obligatoire. Il serait dangereux à la limite d'en rester là, tant sur le plan psychologique que sur le plan pédagogique. Mais les trois dernières années du cycle obligatoire s'expriment en termes de structures différentes d'un canton à l'autre. On peut dès lors se poser

la question de savoir si le cadre qu'on a donné aux premières années convient encore aux dernières. Doit-on tenter la coordination de la quasi-totalité du champ pédagogique comme nous l'avons fait jusqu'ici ? N'est-ce pas à la fois excessif et difficile ? Se consacrerait-on principalement aux domaines primordiaux de la coordination suisse : langue maternelle, langue seconde et mathématique ?

Une chose est certaine : la réponse qu'on y apportera sera celle de tous les cantons. Une autre évidence s'impose : nous devons associer à ce dialogue tous ceux qui d'une manière ou d'une autre auront la responsabilité de former les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire : nous pensons aux écoles professionnelles, techniques, commerciales, normales et gymnasiales.

Il faut enfin souhaiter qu'on tombe d'accord sur une structure assez souple qui puisse harmoniser la représentativité et l'efficacité dans cette entreprise. La coordination est d'abord une attitude faite de compréhension et d'ambition.

J. Cavadini

Institut romand de recherches et de documentation pédagogique (IRDP) : Conseil de direction



Monsieur le conseiller d'Etat
François Jeanneret
Président du conseil de direction
de l'IRDP
Neuchâtel

L'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques a reçu la sanction de ses premiers statuts en mai 1969. C'était l'occasion pour la Conférence intercantonale romande des chefs de Départements de l'instruction publique d'affirmer sa volonté de donner toutes les garanties de réussite à l'aventure de la coordination romande. Ces statuts précisent les buts de cet organisme et rappellent que « l'Institut est au service des Départements de l'instruction publique (...) pour faire progresser et coordonner les efforts communs en matière d'instruction et d'éducation à tous les niveaux de l'enseignement de l'école enfantine au passage à l'Université ».

L'IRDP a son siège à Neuchâtel depuis 1970, date à laquelle son directeur, M. Samuel Roller, en a pris la responsabilité. Il comprend trois services : la Recherche, la Documentation et les Moyens d'enseignement :

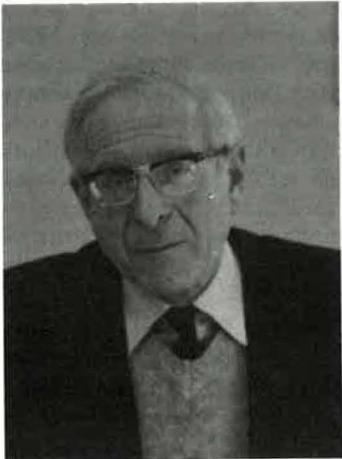
1. **Le Service de la Recherche** dont le chef est M. J. Cardinet, se voue à des tâches d'évaluation des programmes romands, conduit des enquêtes à la demande des autorités, expérimente le domaine didactique.
2. **Le Service de la Documentation** dont le chef est M. J. Combes, développe la mise en commun des ressources cantonales, informe les autorités et les enseignants.
3. **Le Service des Moyens d'enseignement**, dont le chef est M. A. Perrot, définit les besoins des cantons en liaison avec ceux-ci, planifie la production, dirige les travaux d'élaboration des moyens d'enseignement retenus.

L'organe de surveillance de l'IRDP est la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin qui l'a doté d'un Conseil de Direction, lieu de discussion entre les différents partenaires de la pédagogie romande. C'est ainsi que chaque département y est représenté par un chef de service, tandis qu'y assistent aussi des représentants des Associations professionnelles d'enseignants, des délégués des professeurs de pédagogie des universités romandes, des délégués des directeurs d'écoles normales ou d'études pédagogiques, des représentants de la Conférence des directeurs de gymnases de Suisse romande, de la Conférence des chefs d'établissements secondaires et des délégués de différentes organisations suisses comme le Centre de coordination d'Aarau ou l'Office de la Science et de la Recherche du Département fédéral de l'intérieur.

En tant que président de Conseil de direction de l'IRDP, je salue avec plaisir l'initiative de « l'École valaisanne » qui met ainsi aux enseignants de mieux connaître un des principaux organes de coordination romande.

F. Jeanneret

IRDP/S : Direction



Samuel Roller
Directeur
de l'Institut romand
de recherches et de documentation
pédagogiques (IRDP)
Neuchâtel

Des bûches éparses, dans l'âtre. Si on les rassemble, la flamme monte, claire et généreuse. La coordination scolaire romande, elle aussi, rassemble. Les forces des cantons, celles des associations d'enseignants, celles des professeurs d'universités et celles des maîtresses enfantines. Toutes, par une volonté commune, se groupent aujourd'hui, s'intégrant les unes aux autres pour faire l'école.

Ce qui a été amorcé en 1962 par la Société pédagogique romande (« Vers une école romande »), ce qui a été repris par les Départements de l'instruction publique et conduit, déjà, jusqu'à des réalisations d'importance, tout cela constitue une **innovation** au sens le plus plein du terme. L'école de chez nous n'a ainsi rien à envier aux écoles des autres « grands » qui, comme la Suède, le Canada ou le Royaume-Uni, se sont lancés dans des réformes profondes. La Suisse romande, de ce fait, a pu apporter une contribution appréciée aux séminaires organisés par le « Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement » (CERI) de l'« organisation de coopération et de développement économiques » (OCDE).

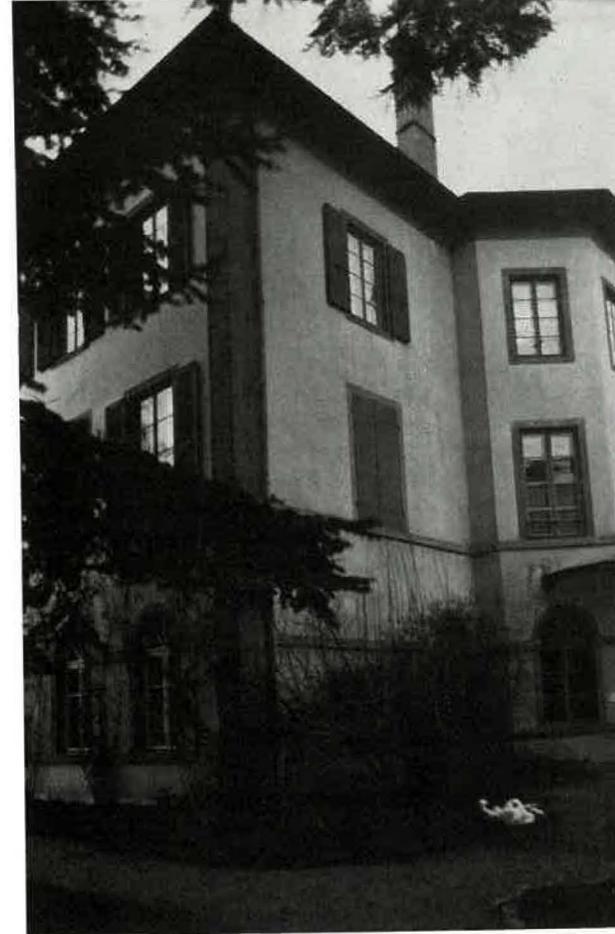
Cette innovation cependant a quelque chose de particulier : elle signe la fin de l'innovation. Paradoxe ? Non point. La réforme scolaire sera désormais permanente. Une crainte, tout de suite, surgit : l'école ne sera plus qu'un chantier ; le désordre la menace ; le chaos est inévitable. L'image est mauvaise. L'école n'est pas un édifice. Elle est un organisme vivant, de nature biologique et, bien sûr, sociale et spirituelle. Comme l'homme lui-même. Elle doit, comme ont toujours dû le faire les vivants, s'adapter sans cesse aux conditions du lieu et à celles du moment. La coordination, certes, constitue un changement de taille. Elle porte moins sur les choses — les structures, les programmes mêmes — que sur une certaine manière de vivre les choses de l'école. Elle demande que, désormais, on soit, de manière plus permanente, attentif aux nécessités de l'heure, comme, surtout, à celles de demain, pour que l'on soit en mesure d'y répondre. Il s'agit d'une navigation, avec le vent, contre le vent, pour atteindre, au mieux, le but que l'on s'est donné. Or toute navigation exige qu'on modifie constamment sa marche pour assurer à celle-ci, à terme, sa pleine réussite.

Innovation, réforme sont ainsi des termes qui tombent en désuétude. Car vivre, c'est changer. Mais changer à bon escient, en sachant ce que l'on veut, en sachant où l'on va. L'école, pourrait-on dire, est en train de changer de style. Mais pour cela il faut se donner un outillage nouveau. Le secrétariat à la coordination scolaire romande est un de ces outils neufs, tout comme CIRCE, tout comme l'IRDP.

L'IRDP est « au service des Départements ». Les Départements sont au service de l'école du peuple. L'IRDP est au service de cette école.

Pour que celle-ci soit en mesure d'affronter les difficultés d'aujourd'hui et celles de demain, elle doit recevoir l'information la plus riche. La victoire appartient toujours, dans le monde biologique comme dans ceux de la science ou des affaires, à qui est le mieux informé. D'où, à l'IRDP, un **Service de documentation**. Dressant haut des antennes multiples, le Service D reçoit, en permanence, un nombre grandissant d'informations d'ordre pédagogique, psychologique, sociologique, économique, etc. Il stocke ces informations. Il les ventile aussi, de manière continue ou ponctuelle. De la sorte, nul ne peut ignorer ce qui se fait, se dit, se pense, se réalise dans le secteur de ses responsabilités. Quiconque, dès lors, est en mesure d'inventer les solutions de ses problèmes en connaissance de cause.

L'école ne se renouvelle pas dans l'ardeur des discussions de comités, si nombreux et si animés soient-ils. Elle devient autre et, on le souhaite, meilleure, à coups de réalisations bien concrètes. Au nombre de celles-ci figurent les instruments de travail mis entre les mains des maîtres et, surtout, des élèves. Le **Service des moyens d'enseignement** y pourvoit. Soulignons que ce Service n'est pas exécuteur seulement de commandes passées par l'école. Il fait plus : il s'efforce de penser son ouvrage. De deux manières jusqu'ici : en analysant systématiquement la production des ouvrages scolaires et en réfléchissant sur la nature de ces ouvrages afin de n'en produire que de valables. Il importe en effet que l'outillage de l'écolier l'aide efficacement à faire son métier d'apprenant.



Bâtiment principal de l'IRDP

Reste le contrôle de toute l'entreprise. Administrativement, il est le fait de l'autorité et des agents commis à ce soin, le corps inspectoral notamment. Ce contrôle, à caractère régulateur cette fois, peut aussi être confié à la recherche. Le **Service de la recherche** de l'IRDP en a fait sa chose. Par lui, la notion même de recherche s'inscrit dans la pratique scolaire. Il lui devient consubstantiel. Il l'aide, à la faveur de ses investigations à vérifier le sens et la qualité de sa marche.

Ainsi donc l'IRDP, avec ses quelque vingt collaborateurs, ose-t-il penser que son effort, s'ajoutant à celui de tous ceux qui forgent le destin de l'école en même temps que celui des enfants, concourra à la promotion des hommes du pays qui a voulu se doter de ses services.

S. Roller

IRD/R: Le service de la recherche



Jean Cardinet
Chef de service

Comme tout organisme vivant, un groupe de recherche se définit à la fois par son histoire et par son projet. On ne peut décrire le service de la recherche sans faire apparaître cette inévitable tension entre ce qu'il voudrait réaliser et ce qu'il parvient à faire. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de nous expliquer d'abord sur le rôle de la recherche dans le système scolaire, tel que nous l'imaginons. Ce qui a pu être accompli se situera ensuite, dans cette perspective, d'une façon plus significative. La nature du compromis reliant l'état de fait à l'idéal pourra alors être explicitée, en guise de conclusion.

I. SA CONCEPTION DE LA RECHERCHE

1. Ce que prévoient les statuts

C'est naturellement aux statuts de l'IRD/R qu'il faut faire appel en premier lieu pour définir la fonction de la recherche. On y lit à l'article 12.2 :

« Sous la responsabilité générale de la direction de l'Institut, le service de la recherche :

- a) entreprend les recherches dont est chargé l'Institut ;

- b) tient à jour un catalogue des recherches en cours dans les cantons et réunit périodiquement les responsables des centres de recherche cantonaux afin d'assurer la coordination et la planification des recherches, ainsi que le développement des méthodes d'investigation ;
- c) élabore, à la demande de la Conférence des chefs des DIP, des recommandations relatives, notamment, aux structures de l'école publique, aux programmes scolaires, aux méthodes et moyens d'enseignement ;
- d) expérimente les manuels, les ouvrages de méthodologie, le matériel didactique indispensable à l'application des mesures proposées. »

On voit que, selon le point b, le service de la recherche doit, non seulement effectuer lui-même les recherches qui lui sont demandées, mais aider à la planification et à la coordination des recherches effectuées sur le plan des cantons. Nous reviendrons en conclusion sur cette nécessaire complémentarité de l'IRD/R et des services de recherche cantonaux, qui offre la possibilité aux uns et aux autres d'assumer plus pleinement leurs responsabilités, par une influence réciproque.

Examinons d'abord comment l'IRD/R peut entreprendre et mener à bien les recherches dont il est chargé.

2. La recherche appliquée, moyen de gestion

La première fonction de la recherche dans le système scolaire, c'est d'aider au fonctionnement de l'école. Il s'agit, comme le disait M. Roller le jour de l'inauguration de l'IRD/R : « d'établir ce qui va, ce qui va moins bien, ce qui ne va pas du tout, de telle sorte que l'on puisse, dans les délais les plus brefs, amender, corriger, ajuster ». L'évaluation demandée est ainsi moins un jugement définitif que l'étape première d'une adaptation

continue. L'IRD/R a pour tâche de réunir des informations objectives sur les résultats de l'enseignement, et de les présenter aux intéressés, pour permettre à ceux-ci de se déterminer rationnellement, en toute connaissance de cause.

Tout naturellement, ce seront les nouveaux programmes et les nouveaux moyens d'enseignement élaborés par les commissions CIRCE successives qui seront soumis à ce contrôle. Il a toujours été entendu, en effet, que les premières décisions relatives à la coordination romande étaient de nature expérimentale et devaient être revues à la lumière des résultats obtenus. Le point a) de l'article des statuts cité ci-dessus se réfère certainement à ce genre de contrôle. Les études du service de la recherche sur la lecture ou la mathématique nouvelle sont de ce type.

3. La recherche fondamentale, moyen de ressourcement

Certaines difficultés de fonctionnement sont de nature telle, cependant, qu'aucune solution n'apparaît immédiatement. C'est alors que le recours à la recherche prend une si-

gnification plus profonde. Il s'agit pour les responsables de se dégager de la pratique courante, des procédés connus, pour s'engager dans des expériences nouvelles, pour essayer des formules inédites. C'est la voie de l'innovation.

De telles expériences ne peuvent, bien sûr, être lancées au hasard. C'est sur la base de tout ce que l'on sait sur les plans psychologique, sociologique, économique, philosophique, etc., qu'un plan peut être établi, qu'un projet de réforme ou d'expérience pédagogique peut être mis sur pied.

Une certaine part de recherche fondamentale, destinée à frayer la voie dans la direction de ces solutions nouvelles doit donc être réservée dans le plan de travail de l'IRD/R. On peut citer deux exemples de telles recherches en cours actuellement, l'une portant sur le rôle des pré-requis dans l'apprentissage de la lecture, l'autre sur les sources d'erreur dans la notation scolaire. Le paragraphe c) de l'article des statuts envisage sans doute cette fonction de renouvellement de la recherche quand il prévoit la rédaction de recommandations à l'intention des autorités.

SERIES 1. DENUMERATION DES QUESTIONS		MOIS 401 NOVEMBRE 1962 SIGMA 0.4488																	
LIT. 4 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17																			
Q. 1. DE UR A 017 6																			
D. 4 SEXE																			
VAL.																			
FREQ.																			
P.T.																			
P.V.																			
Q. 2. MOIS DE NAISSANCE		MOIS 191 NOVEMBRE 1962 SIGMA 0.4488																	
VAL.																			
FREQ.																			
P.T.																			
P.V.																			
Q. 3. TEST LECTURE JUSTES		MOIS 409 NOVEMBRE 1962 SIGMA 0.0854																	
VAL.																			
FREQ.																			
P.T.																			
VAL.		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
FREQ.		22	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
P.T.		0.32	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	
P.V.		0.32	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	

Données de l'ordinateur

4. La recherche-action, moyen de changement

Lorsqu'un projet a été lancé par les autorités scolaires, les chercheurs ne doivent pas se retirer sous leur tente en attendant le jour où ils devront examiner les résultats. Il est souhaitable qu'ils puissent contribuer directement au succès de l'expérience.

Ceci pose des problèmes du point de vue de l'objectivité scientifique, le chercheur n'étant plus appelé à établir un bilan, mais plutôt à intervenir de façon continue dans la conduite du projet, en éclairant le mieux possible pour les responsables les divers aspects de la situation.

La méthode scientifique, telle que la pratiquent les chercheurs de laboratoire, n'est plus applicable dans ce cas. Ce sont plutôt les historiens qui peuvent offrir un modèle théorique utilisable dans la recherche-action : l'objectivité est atteinte par la critique des sources, la confrontation des témoignages, la prise en compte des points de vue particuliers de chaque partenaire de l'expérience. Nous sommes tentés de rattacher à ce type de recherche le point d) des statuts qui demande des expérimentations pratiques.

L'IRDP n'a pas encore été associé à une recherche-action de ce genre. Nous souhaiterions que l'occasion se présente à l'avenir. Ce serait le meilleur moyen de briser l'isolement qui menace toujours le chercheur. Pour les enseignants aussi, le contact journalier d'un spécialiste de la recherche pédagogique pourrait servir à mieux définir leur rôle et les conditions de leur efficacité.

II. SON ACTIVITE DANS CE CADRE

Par rapport à ces trois types de recherche, qu'a pu faire jusqu'ici l'IRDP ? Presque exclusivement des recherches de contrôle, du premier type. On peut cependant noter une évolution assez nette entre le style de notre première recherche relative à la lecture, et celui de nos travaux actuels, concernant la mathématique. C'est ce qu'on va voir maintenant.

1. Les travaux déjà réalisés

a) L'évaluation d'une méthode de lecture : le faisceau méthodologique « S'exprimer-lire »

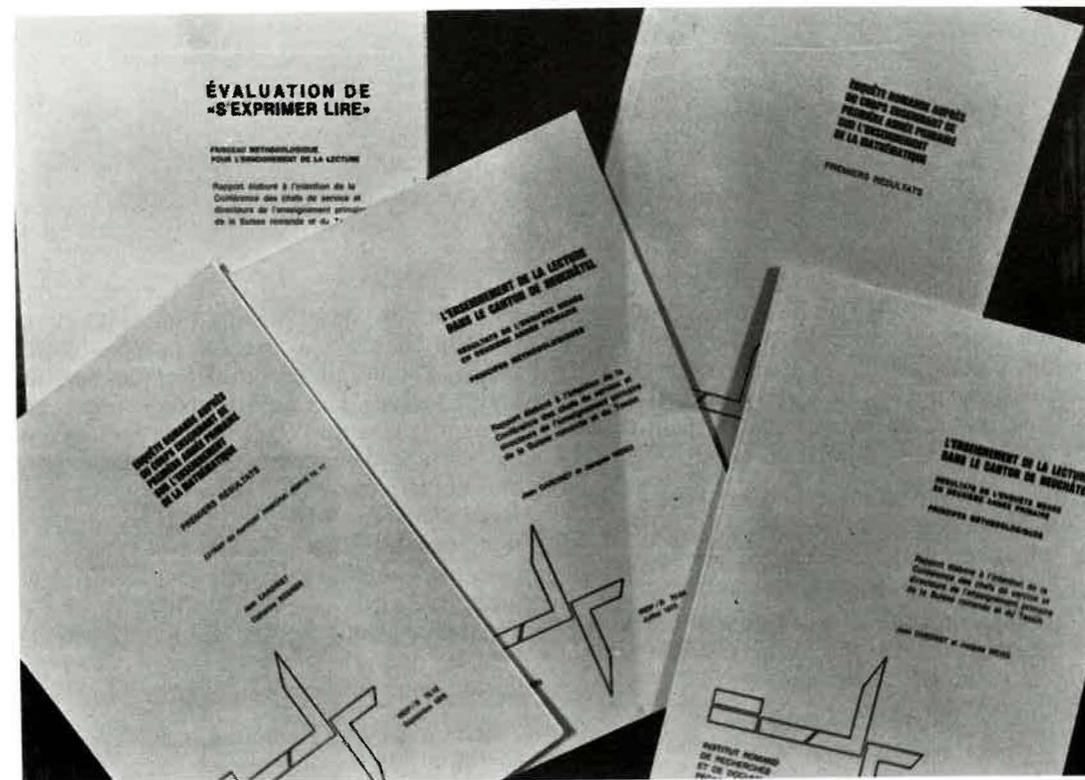
La première recherche demandée à l'IRDP concernait l'étude d'une méthode de lecture. Le nouveau faisceau méthodologique utilisé par la moitié des classes du canton de Neuchâtel pouvait-il être appliqué plus largement en Suisse romande ?

Nous avons commencé par définir les objectifs de la lecture et construit une vingtaine de tests destinés à mesurer les performances par rapport à ces objectifs. Puis nous avons suivi une volée d'élèves du canton de Neuchâtel pendant leurs deux premières années primaires. La comparaison des résultats selon les méthodes utilisées a montré alors que la nouvelle méthode avait un départ plus lent que les autres, mais rattrapait les méthodes traditionnelles après deux ans. surtout, l'expérience de la maîtresse et la façon dont elle enrichissait son enseignement d'exercices visant des objectifs plus élevés (compréhension, raisonnement, culture, langue) avaient beaucoup plus d'effet sur l'apprentissage des élèves que la méthode de lecture en elle-même. La nouvelle méthode pouvait donc être acceptée, parce que plus conforme que les autres à l'ensemble du plan d'études, à condition de l'améliorer dans le sens des facteurs apparus comme importants.

b) L'évaluation du nouveau programme de mathématique

Un questionnaire détaillé a été envoyé à tous les maîtres et maîtresses de première année pour connaître la façon dont se déroulait le nouvel enseignement de la mathématique et quelles étaient les réactions des enfants.

Un premier dépouillement a permis de mettre en évidence une satisfaction générale en ce qui concerne les nouveaux objectifs éducatifs, mais un certain nombre de problèmes liés au fait que l'entraînement au calcul se situait maintenant à d'autres moments de la scolarité.



Quelques publications du service de la recherche

2. Les recherches en cours

Ces deux premières études ont été, de façon caractéristique, des enquêtes massives, auprès de l'ensemble du corps enseignant. Cette façon de faire a l'avantage de s'adresser à chaque enseignant qui peut ainsi participer personnellement à l'appréciation des méthodes et des programmes. Cette procédure a pourtant l'inconvénient de réduire les contacts à des informations écrites. Il n'est pas possible de communiquer autrement avec des milliers d'enseignants.

La suite de nos recherches concernant la mathématique va cependant s'efforcer d'introduire une part plus grande de contacts personnels. Conseillés par la commission pour l'évaluation de l'enseignement de la mathématique, que préside M. Roger Sauthier de Sion, nous avons demandé aux Départements de mettre sur pied une série de groupes de travail cantonaux. Ces groupes ont déjà entrepris l'analyse des difficultés rencontrées dans l'utilisation de chaque fiche et jeu de la méthodologie. Au cours de leurs rencontres mensuelles, ils rassemblent une riche moisson de suggestions, qui permettront de mettre au point un matériel pédagogique mieux adapté.

Ce n'est qu'un exemple d'un désir général de saisir de plus près la réalité des classes, par un contact aussi étroit que possible avec les enseignants.

III. SON ROLE DANS LA COORDINATION DES RECHERCHES

1. La difficulté d'entreprendre de nouvelles recherches

On pourrait penser que cette volonté d'être à l'écoute des besoins de la pratique devrait conduire à une très grande disponibilité pour entreprendre de nouvelles recherches.

Ce n'est malheureusement pas le cas, pour des raisons pratiques évidentes. Le service de la recherche comprend trois postes et demi, plus un stagiaire temporaire et deux secrétaires. Il ne lui est donc pas possible de multiplier les recherches. Il ne ferait que se disperser.

Les enseignants ont cependant la possibilité de faire valoir leur point de vue dans le choix des thèmes de recherche à prévoir dans notre plan d'activité. Le Conseil de l'IRDP comporte plusieurs représentants des associations d'enseignants, qui peuvent se faire

entendre librement. Il faut seulement compter deux ou trois ans entre le lancement d'une idée au Conseil et la mise en train effective d'une recherche. Le délai est certes un problème, mais on le retrouve à peu près dans tous les pays.

C'est pourquoi il serait illusoire de compter sur le service de la recherche de l'IRDP pour effectuer toutes les recherches pédagogiques qui sont indispensables en Suisse romande. Son efficacité la plus grande viendra plutôt de la coordination qu'il pourra assurer entre les efforts des différents cantons.

2. La mise en commun des recherches romandes

On a vu que les statuts de l'IRDP soulignaient cette fonction du service de la recherche. C'est pourquoi ce dernier convoque régulièrement les chefs des services de recherche pédagogique cantonaux, pour examiner les problèmes d'intérêt commun. Jusqu'à ces derniers mois, une recherche sur l'enseignement de la lecture, dans les cantons du Valais, de Vaud, de Neuchâtel et de Genève a été leur préoccupation principale. D'autres problèmes liés à la mathématique et aux examens de connaissances vont maintenant prendre la relève. Quant à l'échange d'information entre chercheurs, il est réalisé au sein du groupe des chercheurs romands en pédagogie (GCR), également animé par l'IRDP. La liste serait longue des associations diverses, commissions, organisations, etc. avec lesquelles le service de la recherche collabore, pour assurer sa tâche de coordination inter-cantonale et même internationale.

3. Le domaine de l'IRDP

En conclusion, les lignes de force de l'activité actuelle du service de la recherche se centrent nettement sur l'étude des nouveaux programmes CIRCE et des méthodologies correspondantes. Il s'agit de problèmes techniques, de portée immédiate.

Il est manifeste qu'aucune demande n'a été présentée à l'IRDP concernant des questions

de structure ou d'organisation scolaire; le rôle du maître n'a pas été proposé comme thème d'étude, ni les problèmes des relations maîtres-élèves. Les aspects sociologiques concernant le rôle de l'école dans la société n'ont pas été abordés non plus. Enfin, le problème philosophique des objectifs est explicitement laissé de côté. Toutes ces « absences » sont significatives. Elles concernent des domaines que les cantons estiment trop proches de jugements de valeurs pour qu'un consensus apparaisse comme possible. Il s'agit de problèmes que chaque canton se réserve de traiter pour lui-même.

Si l'on est conscient de ce principe de répartition des thèmes de recherche, il devient alors possible de déterminer les domaines propres aux cantons et à l'IRDP. Le service de la recherche de l'IRDP a pour mission principale, non pas de prendre en charge la recherche pédagogique en Suisse romande, ce dont il serait bien incapable, mais d'assurer, avec l'appui des centres cantonaux, les recherches les plus urgentes sur les problèmes techniques posés par la coordination scolaire.

Aux centres cantonaux de prendre en charge le reste des problèmes ou, s'ils ne peuvent le faire, aux enseignants eux-mêmes, dans le cadre de leurs associations.

Le début de ce texte faisait allusion à la tension permanente entre un projet et un passé. L'IRDP s'intéresse à tous les problèmes et n'en exclut à priori aucun. L'observation de son court passé montre cependant que le choix des thèmes de recherches qu'il a abordés est extrêmement limité. Le compromis qui semble se dégager à la suite de ces constatations divergentes est l'importance de la répartition des tâches entre institut romand, centres cantonaux, éventuellement universités et associations professionnelles. Il n'y a pas trop de bras pour accomplir tout le travail. La coordination implique une démarche concertée et réfléchie d'analyse de la situation globale et l'acceptation par chacun de sa part de l'effort total.

IRDP/D: Le service de documentation



Jean Combes
Chef de service
Neuchâtel

Dernièrement, une enseignante valaisanne, désirant recevoir une documentation sur « l'expression théâtrale à l'école maternelle », s'est adressée au service de documentation de l'IRDP pour savoir ce qu'il possédait sur ce sujet. Voilà, semble-t-il, un bon exemple pour, en quelque sorte, disséquer le service en question et montrer, de l'intérieur, son fonctionnement et son utilité.

Tout d'abord, la question a été enregistrée, puis traduite en « langage ordinaire » qu'on veuille bien nous pardonner: il est parfois difficile d'éviter tout jargon de spécialiste!) une documentaliste a utilisé le « Thesaurus destiné à la documentation pédagogique I. Liste alphabétique. IRDP 71.08 » pour formuler la question avec les **mots clés** de cette liste et elle est devenue:

- Education préscolaire (le terme « école maternelle » n'a pas été retenu parce que trop général)
- Théâtre
- Activités créatrices

— Education esthétique
ces deux mots clés complétant celui de « théâtre ».

Dans un troisième temps, la même personne a cherché dans le **fichier thématique** (c'est un fichier, un catalogue disent plutôt les bibliothécaires, où ces documents sont mentionnés sous chacun des mots clés qui caractérisent leur contenu, par exemple, un livre dont le titre est « L'enfant, le théâtre et l'école » figurera sur les fiches intitulées: théâtre / expression orale / éducation préscolaire / enseignement primaire) les documents qui étaient caractérisés par les deux premiers mots clés (théâtre / éducation préscolaire) et, accessoirement, par les deux suivants. Elle en a tiré treize fiches se rapportant à treize documents pertinents ou, si l'on préfère, qui concerne très exactement la question posée et parmi lesquels on trouve des livres, des articles de périodiques, etc. Deux livres, celui mentionné ci-dessus, plus « L'enfant, créateur de spectacles », ont été prêtés à notre correspondante, les onze autres formant une **bibliographie** qui lui a été envoyée avec une carte de compliments signalant que ces documents pouvaient nous être empruntés, à raison de cinq à la fois, pour une durée d'un mois.

La réponse à cette question, posée le 17 février, a dû parvenir à la destinataire le 20 du même mois.

Toute personne nous questionnant sur un sujet déterminé, peut aussi nous demander une recherche plus compétente: nous lui indiquerons alors, outre les documents enregistrés par le service, ceux que signalent les nombreuses bibliographies que nous avons à disposition et qui sont des outils de travail continuellement employés par les documentalistes.

Qui s'adresse ainsi à nous ? Les enseignants, individuellement ou par l'intermédiaire de leurs associations professionnelles — et ce sont les plus grands utilisateurs du service — mais aussi les autorités politiques ou administratives et, bien sûr, les autres services de l'institut lui-même. Nous pouvons également avoir comme correspondants occasionnels des organismes internationaux (Conseil de l'Europe, Unesco, etc.) ou des administrations fédérales.

L'exemple pris au début illustre ce que les spécialistes de l'information appellent la **documentation ponctuelle**, celle qui renseigne sur un point précis faisant l'objet d'une question, mais il y a aussi la **documentation continue** : le service y pourvoit en diffusant ses listes d'acquisitions (six listes par an) qui sont un reflet de ce qui a été publié, en français principalement, durant les deux ou trois mois précédents. Il édite aussi :

- « Liste des périodiques régulièrement reçus et dépouillés »
- « Liste des sigles et abréviations les plus usités »
- « Les inspecteurs et directeurs de Suisse romande et du Tessin »
- « Les écoles normales, études pédagogiques et séminaires pédagogiques (leurs disciplines, leurs professeurs) ».

Enfin, il prépare une nouvelle série de brochures : les **synthèses documentaires**. Ce seront des textes relativement courts, fondés sur des documents publiés ou non, et faisant le point des connaissances sur un sujet déterminé. Les informations complémentaires les plus importantes (bibliographies, adresses, etc.) accompagneront la synthèse elle-même. Deux sont déjà en préparation, une première consacrée au profil de l'enseignant, une seconde à la pensée de Bettelheim.

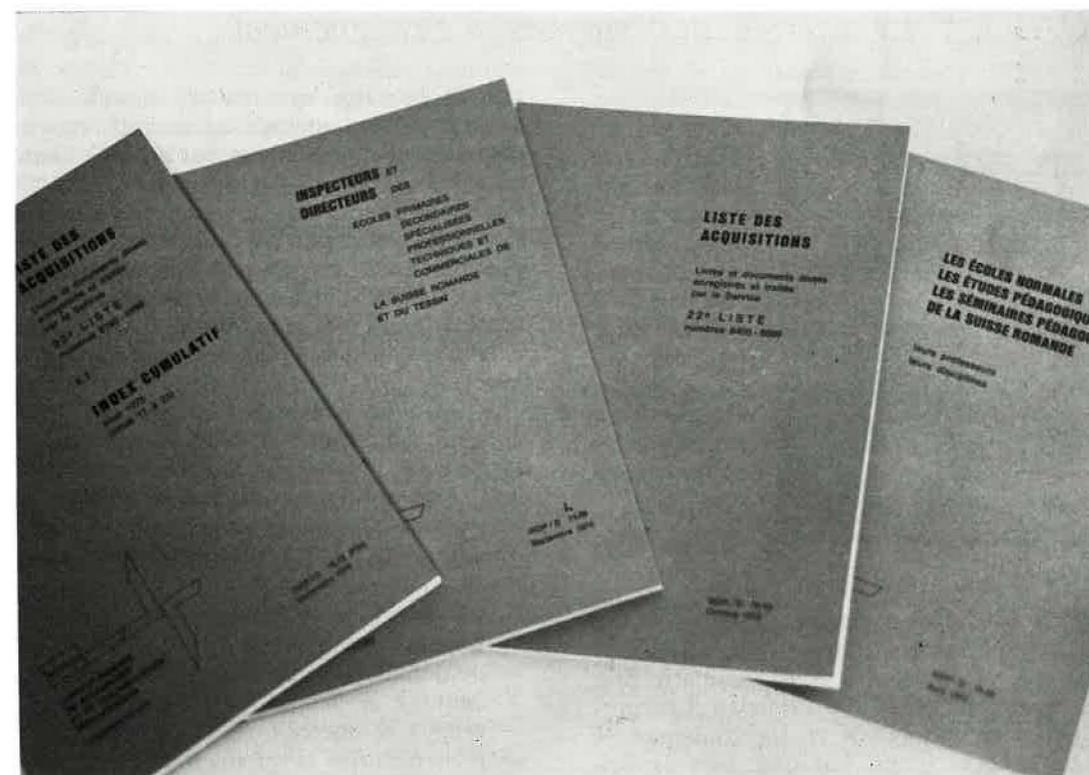
Il va de soi que pour diffuser toute cette information, sous une forme ou sous une autre, le service de documentation doit d'abord la **collecter**, c'est-à-dire réunir les documents (les spécialistes parlent de « supports de l'information ») qui lui paraissent essentiels, soit en les achetant soit en les demandant aux organismes éditeurs qui sont souvent très difficiles à connaître : ils forment sa bibliothèque (au total : quatre mille livres, près de deux cent revues, plusieurs milliers de textes législatifs, de rapports et de coupures de presse). Il doit ensuite les **traiter** (ce qui signifie dépouiller, indexer, mettre en mémoire) ce qui lui permet de retrouver avec le plus de facilité possible, l'information demandée, quand elle est demandée.

Mais ceci ne suffit pas, car un service de documentation doit savoir **qui fait quoi et où se trouve quoi** : il doit être en mesure de connaître l'existence et la localisation des informations qu'il n'exploite pas lui-même, d'où la préoccupation de recenser les sources d'information parmi lesquelles on distingue d'habitude trois catégories :

- les organismes spécialisés,
- les travaux d'études et de recherches,
- les spécialistes eux-mêmes.

Pour être constamment informé, il tient donc plusieurs fichiers recouvrant ces trois groupes.

Dernière possibilité pour un service de documentation : il ne possède aucun élément pour répondre à une question qui lui a été posée ! Il lui faut alors s'adresser à d'autres services de documentation et trouver celui qui sera le mieux armé pour lui fournir ces éléments. Ceci explique que tous les services de documentation travaillant dans un domaine défini se regroupent en réseau et échangent volontiers leurs informations.



Quelques publications du service de documentation

On a pu se rendre compte, au début de ces lignes, de l'importance des mots clés pour le travail du documentaliste, mots clés qui sont réunis dans des thésaurus. Jusqu'à maintenant nous avons utilisé celui que nous avons nous-mêmes mis au point ; dans quelques semaines nous l'abandonnerons pour employer le thésaurus trilingue du Conseil de l'Europe, le thésaurus EUDISED.

Pour clore ces lignes, nous devons mentionner deux groupes qui sont particulièrement utiles pour mener à bien les travaux du service de documentation de l'IRD. Il s'agit, en premier lieu, du **comité de lecture**,

composé d'une vingtaine de membres presque tous enseignants : c'est lui qui analyse les principaux documents enregistrés dans la bibliothèque et ses résumés sont publiés dans la liste des acquisitions et par diverses revues pédagogiques, dont l'Ecole Valaisanne ; c'est, en second lieu, le **Groupe romand des centres de documentation pédagogique** au sein duquel se réunissent les responsables des services cantonaux, soit pour échanger des informations, soit pour approfondir leurs connaissances techniques.

J. Combes

IRDP/M : Le service des moyens d'enseignement



Adrien Perrot
Chef de service
Neuchâtel

Un nouveau service romand

1972. En Suisse romande, la coordination de l'enseignement va bon train. CIRCE I achève le plan d'études pour les quatre premières années de l'école primaire. Les programmes seront agréés et les conséquences de cette décision qui fait date sont évidentes. Les maîtres auront pour tâche d'étudier le nouveau plan, de se familiariser avec les perspectives tracées, parfois de se renouveler en connaissances et en savoir-faire. Les enfants des classes attendent leurs nouveaux outils de travail : les meilleurs jeux, matériels, moyens et ouvrages de toutes sortes pour apprendre leur nouvelle mathématique, faire connaissance avec l'environnement, découvrir une grammaire dépoussiérée et se livrer aux joies des activités créatrices. La nécessité de recenser l'ensemble de ces besoins pour faire face, de gérer et de planifier est impérieuse.

Côté moyens d'enseignement, un service (IRDP / M) est créé et rattaché à l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP). Parallèlement, deux commissions, l'une primaire, l'autre secondaire, sont constituées. Avec l'Office romand des éditions, le dispositif est en place qui va se mettre à la tâche exaltante et diffi-

cile de procurer aux maîtres et aux élèves de ce pays, méthodologies et manuels, moyens d'étude et d'apprentissage, hard et soft audiovisuels tous utiles au bon fonctionnement de l'école. Il faudra de la patience, de la persévérance, un esprit de conciliation, de coopération, pour coordonner dans la diversité, pour éviter le double écueil de la coordination inopérante et du centralisme redouté. On n'aime pas ce mot, en Suisse romande. A juste titre.

Le cahier des charges

Qu'attendait-on de ce nouveau service ? Dans les grandes lignes, ceci :

- d'étudier les problèmes relatifs aux moyens d'enseignement sur le plan romand (mission à lui confiée par la Conférence intercantonale des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) ;
- de définir, dans ce secteur, les besoins des cantons, en liaison avec les organes cantonaux et intercantonaux compétents ;
- d'en planifier la production ;
- d'en diriger les travaux d'élaboration ;
- d'assurer l'information des multiples rouages de l'appareil et de garantir les liaisons entre eux tous ;
- de prospecter les marchés de l'édition scolaire ;
- de présider les commissions romandes de moyens d'enseignement et d'exécuter leurs décisions.

Relevant de l'IRDP et des départements, en liaison avec CORMEP, CORMES¹ et l'Office romand, constituant des comités de rédaction et des commissions d'examen, pendant quatre ans, le service a travaillé dans ce contexte. L'ensemble a permis à la coordination de faire ses premières armes, ses premières expériences, d'éditer ses premiers

¹ CORMEP : Commission romande des moyens d'enseignement primaires.

CORMES : Commission romande des moyens d'enseignement secondaires.

ouvrages, mais aussi de mesurer à l'aune de l'efficacité, ses succès et ses infortunes. Ce que voyant, on a cherché à pallier certaines imperfections. Par exemple, on s'est ingénié à alléger le dispositif imaginé en 1972. Depuis janvier de cette année, c'est chose partiellement faite.

Une nouvelle commission

Une nouvelle commission romande des moyens d'enseignement (COROME) a remplacé les deux précédentes. Elle est formée de six délégations cantonales et de représentants de l'Office romand, de la SPR, du CARESP² et de l'IRDP. Elle a conservé les meilleures vertus de ses devancières, notamment le dialogue ouvert entre les autorités et les enseignants. Au surplus, elle en a ajouté de nouvelles. Bien que leur nombre ait été intentionnellement réduit pour des raisons qui n'échappent à personne, les commissaires y ont été désignés de telle sorte que les représentants des degrés primaire et secondaire sont assis à la même table de travail. Les problèmes peuvent être abordés en tenant compte de la spécificité des niveaux concernés mais aussi des exigences de ceux qui les précèdent et qui les suivent. Enfin, la présence de plusieurs directeurs de l'enseignement primaire et secondaire ou de leurs plus proches collaborateurs est de nature à simplifier les démarches et à accélérer les décisions à prendre. C'est là un aspect important à relever, si l'on estime que la coordination, sur le plan des réalisations, se doit, à chaque fois, d'être au rendez-vous à point nommé. L'exactitude, sur ce terrain, n'est pas une exclusivité royale.

Pour de nouveaux moyens

Lesquels ? De la réponse faite à cette question dépend une part de l'avenir de l'école romande, de l'école tout court. Nous le disons en toute modestie mais avec une ferme conviction.

² CARESP : Cartel romand des associations du corps enseignant secondaire et professionnel.

Quels nouveaux manuels, par exemple, assez plaisants et attachants jusqu'à donner l'envie de les ouvrir et de les feuilleter souvent, de les fréquenter et de les conserver ; bien pensés, écrits, illustrés et mis en page pour offrir à l'enfant la gamme des possibilités utiles à la réalisation de son identité et l'invitant encore à se dépasser constamment ; assez habiles pour lui apprendre à apprendre et lui montrer comment se tirer d'affaire tout seul ; l'aider à parcourir les programmes ; quels manuels qui ne vieilliront pas outre mesure permise et permettront les progrès pédagogiques souhaitables et quels manuels enfin qui puissent être édités et offerts avec les moyens financiers des années maigrissantes ?

L'IRDP s'est attaché les services d'un collaborateur dont la mission est d'aller y voir en profondeur. Un rapport est en préparation. Il contiendra une analyse critique et lucide des livres d'école en usage, des éclairages sur le livre de demain, des suggestions pour celui d'aujourd'hui. Il posera des questions, à notre sens essentielles, aux auteurs en puissance, questions auxquelles il leur faudra réfléchir avant que de prendre la plume. Questions aux auteurs, mais aussi à tous ceux qui ont charge de lire, d'examiner et de décider dans le domaine des ouvrages destinés aux écoles : des manuels-cours ou des manuels-méthodes ? Les relations élèves-manuels, programmes-manuels ? Les intentions explicites et les objectifs des auteurs ? Les manuels et la pédagogie de l'apprentissage ? Les manuels et les autres moyens d'enseignement ? L'évaluation ? L'adéquation du discours aux facultés réelles, psychologiques, intellectuelles, affectives des apprenants ? Est-ce assez dire que nous attendons beaucoup de cette étude et que nous fondons sur elle de légitimes espoirs ?

L'arbre à ses fruits

Fermons, maintenant, la parenthèse de cette envolée prospective, revenons à quelques questions de solide actualité. Et d'abord par

quels cheminements, avant d'arriver fringant neufs entre les mains des élèves, les moyens d'enseignement romands passent-ils ? Quels sont ensuite ceux qui ont été produits ou qui sont en voie de l'être ? Il est essentiel que les maîtres soient bien renseignés là-dessus, leur information pouvant être, sur ce point, incomplète, voire inexacte. Deux tableaux vont donc, nous l'espérons, répondre à leur souci d'être documentés objectivement. Organigrammes et catalogues sont d'une lecture austère et leur éloquence n'a rien de séduisant, ils n'en sont pas pour autant dénués d'intérêt.

L'ère de l'audiovisuel

En octobre dernier, le Conseil de direction de l'IRDP ratifiait la nomination d'un collaborateur scientifique chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'intégration des MAV dans l'enseignement en Suisse romande. Dans ce nouveau secteur d'activité de l'IRDP, dépendant du service des moyens d'enseignement, on s'emploie tout d'abord, à établir des liaisons avec les centres MAV cantonaux ainsi qu'avec les « formateurs » (maîtres de méthodologie de l'audiovisuel, écoles normales et séminaires pédagogiques).

Plusieurs cantons ont, en effet, quelques longueurs d'avance dans le domaine de l'audiovisuel : des options ont été prises, des routes tracées. D'autres attendent encore, réalisant qu'un développement véritable de l'A.V. suppose des transformations importantes de l'institution-école. Dès lors, une coordination apparaît nécessaire ; une collaboration inter-cantonale est essentielle si l'on veut pourvoir nos écoles en moyens d'enseignement adaptés aux techniques pédagogiques modernes.

La constitution et l'organisation d'une documentation spécifique, à l'intention des autorités, organismes et responsables MAV romands est un autre volet de l'activité de l'IRDP / MAV. L'information, en audiovisuel, toujours croissante, souvent tendancieuse, ne cesse d'influer sur le monde de l'éducation. En demeurant à l'écoute de ce qui se fait chez

nous et à l'étranger surtout, il faudra récolter cette documentation spécialisée, la traiter, la décanter judicieusement. Ce travail permettra de fournir, en temps opportuns, à ceux qui détiennent des pouvoirs décisionnaires en matière d'A.V. d'utiles documents d'appui. Une contribution efficace, en ce sens, pourra être apportée aux divers groupes d'études, comités de rédaction et commissions d'examen travaillant à l'application des programmes de CIRCE II et III.

L'IRDP / MAV, étudiant les problèmes de l'intégration des MAV, devra, dans le cadre d'une conception vaste de l'éducation et de l'instruction, définir certains critères permettant d'évaluer ces moyens. Cela pour être en mesure de proposer, à partir de théories pédagogiques fondées, de nombreuses applications pratiques qui favoriseront l'emploi des MAV, tout en leur reconnaissant ainsi leur rôle de puissants moyens d'enseignement.

Solliciter les contacts, établir des liaisons, animer des rencontres, favoriser les échanges d'idées et les résultats d'expériences, voilà un programme d'activité qui, espérons-le, contribuera à établir les bases premières d'une véritable politique romande en matière d'audiovisuel.

Une bibliothèque romande des moyens d'enseignement

Dès 1972, le service des moyens d'enseignement de l'IRDP a réuni, dans une bibliothèque particulière, les manuels officiels utilisés en Suisse romande au niveau de la scolarité obligatoire. Grâce à la compréhension des départements et des offices cantonaux des éditions scolaires, la collection a pris du corps. Elle compte aujourd'hui plus d'un millier de volumes.

Parallèlement à cette activité de « mémoire romande » des manuels scolaires officiels, nous avons souhaité accroître le choix de moyens d'enseignement offerts aux utilisateurs de notre bibliothèque et l'avons progressivement enrichie de manuels provenant de centres de documentation, de guildes, et surtout, de la

production d'éditeurs étrangers de langue française.

L'ensemble contient actuellement environ trois mille ouvrages, qui sont à la disposition de toute personne s'intéressant à un problème d'éducation ou d'instruction en rapport avec ce type de moyens d'enseignement. Les ouvrages peuvent être consultés sur place ou empruntés pour une durée d'un mois — ou davantage si nécessaire.

La bibliothèque des moyens d'enseignement est en pleine expansion. Dans ce sens, toute suggestion venant de l'extérieur est examinée avec attention. Nous envisageons, par ailleurs, de renseigner régulièrement les enseignants sur les nouveautés importantes qui sortiront de presse et de faire paraître, à l'occasion, certaines analyses plus approfondies, faites à l'aide de la nouvelle grille d'analyse des manuels dont nous disposons.

Un catalogue des manuels scolaires disponibles avait vu le jour en janvier 1974. Un premier supplément vient de paraître, recensant deux cents nouveaux titres, certains suivis d'une brève analyse. Un index des mots-clés et un index des collections représentées dans ces ouvrages y figurent également et permettent à l'utilisateur d'être rapidement renseigné sur les possibilités de documentation que lui offre la bibliothèque. Ce supplément peut être obtenu sur simple demande auprès du service. Tous les ouvrages enregistrés par le service depuis 1974 n'ayant pas pu prendre place dans ce premier fascicule, il sera ultérieurement suivi d'autres suppléments. Une mise à jour du catalogue initial, ainsi qu'un index récapitulatif des collections d'ouvrages, font également partie, entre autres, des projets de développement de notre bibliothèque.

Un instrument attendu : la grille d'analyse pour les manuels scolaires

Devant la profusion d'ouvrages scolaires lancés sur le marché, devant les proférations d'intentions, toutes plus sublimes les unes que les autres, de la part d'éditeurs et d'auteurs, celui qui a la tâche délicate de choi-

sir un manuel adapté à une situation d'enseignement donnée se trouve dans un grand embarras. Que choisir ? Sur quels critères baser son choix ? Comment trouver le moyen d'analyser de plus près les différentes possibilités offertes ?

L'IRDP / M qui est chargé du développement d'une bibliothèque des moyens d'enseignement, ne peut se contenter d'accumuler des ouvrages sans donner aux utilisateurs la possibilité d'accéder par un moyen rapide à une naissance effective de ces ouvrages.

Il s'est constitué un groupe de « lecteurs de manuels » disposés à analyser nos acquisitions. Cependant, la disparité entre les diverses approches individuelles et mises en forme personnelles rend malaisée la comparaison des manuels sur la base des analyses obtenues.

Pour remédier à cet état de choses, nous avons élaboré une grille d'analyse descriptive. L'application de cette grille doit nous fournir des descriptions de manuels qui — sans être exhaustives, ce qui demanderait un appareil d'analyse par trop complexe et peu maniable — soient assez complètes et objectives pour permettre de fonder une opinion justifiée concernant les principales caractéristiques et les possibilités d'emploi de l'ouvrage décrit. D'autre part, l'application d'une même grille par tous nos analystes aura pour résultat l'homogénéité des descriptions, et facilitera ainsi la comparaison, et donc la sélection, des livres scolaires.

Un projet de grille a été expérimenté récemment. Cette expérimentation, qui portait sur six manuels appartenant à quatre disciplines et à laquelle ont collaboré seize analystes, nous a permis d'éprouver l'efficacité (univocité et applicabilité) de notre instrument. La mise au point finale est en voie d'achèvement, de sorte que la grille deviendra opérationnelle dès le début de 1976.

A. Perrot

(Ont collaboré à la rédaction de ces informations : M. Ad. Perrot, chef de l'IRDP / M - Mme D. Brocard, secrétaire bibliothécaire - Mme Y. Oppel, licenciée ès lettres - M. M. Bettex, collaborateur scientifique MAV).

**COORDINATION ROMANDE
SELECTION ET PRODUCTION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT**

— 1 —
FORMULATION DU BESOIN
par les cantons (CS1, CS2)

— 2 —
DEFINITION DU MOYEN D'ENSEIGNEMENT EXIGE
par l'IRDP / M et COROME

— 3 —
PROSPECTION
par l'IRDP / M

- 4 —
- Le moyen recherché existe
- 4.1 Etude du dossier et approbation du moyen par COROME, après consultation d'une commission d'examen
 - 4.2 Approbation officielle des cantons concernés
 - 4.3 Achat par l'Office romand, sur indications de COROME et des cantons
 - 4.4 Diffusion par l'Office romand

- 5 —
- 5.1 Etude du dossier et décisions de COROME relatives à l'adaptation du moyen, après consultation d'une commission d'examen
 - 5.2 Adaptation du moyen sur indications de COROME
 - 5.3 Etude et approbation par COROME du moyen adapté, après consultation d'une commission d'examen
 - 5.4 Approbation officielle des cantons concernés
 - 5.5 Achat par l'Office romand, sur indications de COROME et des cantons
 - 5.6 Diffusion par l'Office romand

— 6 —
Le moyen est à créer. Il peut l'être par :

- 6.1 —
L'EDITION PRIVEE
- 6.1.1 Publication d'une mise au concours de l'édition dans les Feuilles officielles, par l'IRDP / M
 - 6.1.2 Examen des offres présentées et attribution des travaux par COROME
 - 6.1.3 Elaboration du manuscrit
 - 6.1.4 Etude et approbation du manuscrit par COROME, après consultation d'une commission d'examen
 - 6.1.5 Approbation officielle des cantons concernés
 - 6.1.6 Achat par l'Office romand sur indications de COROME et des cantons
 - 6.1.7 Diffusion par l'Office romand

- 6.2 —
L'EDITION OFFICIELLE
- A. Elaboration**
- 6.2.1 Engagement du / des auteur(s) par COROME
 - 6.2.2 Elaboration du projet et du manuscrit
 - 6.2.3 Etude et approbation du projet et du manuscrit par COROME, après consultation d'une commission d'examen
 - 6.2.4 Approbation officielle par les cantons concernés
- B. Réalisation**
- 6.2.5 Réalisation du moyen par l'Office romand des éditions et du matériel scolaires (P.G. art. 18)

P.G. Prescriptions générales

Catalogue des moyens d'enseignement romand

MOYENS D'ENSEIGNEMENT EDITES

Editeur : Office romand des services cantonaux des éditions et du matériel scolaires.

1. **Mathématique** — Méthodologie et fiches de l'élève
Commission romande des moyens d'enseignement primaires (CORMEP). Comité de rédaction : M. Ferrario, F. Brunelli, Ch. Burdèt et al.
 - 1.1 **Première année.** I : Méthodologie - Commentaires. II : Fiches de l'élève ; ill. F. Jacquemet. Réalisation : Genève, Economat cantonal, 1972.
 - 1.2 **Deuxième année.** I : Méthodologie - Commentaires. II : Fiches de l'élève ; ill. C. Comment. Réalisation : Lausanne, Fournitures et éditions scolaires, 1973.
 - 1.3 **Troisième année.** I : Méthodologie - Commentaires. II : Fiches de l'élève ; ill. R. Voser. Réalisation : Berne, Librairie de l'Etat, 1974.
 - 1.4 **Quatrième année.** I : Méthodologie - Commentaires. II : Fiches de l'élève. Réalisation : Genève, Economat cantonal et Sion, Dépôt des livres scolaires, 1975.
2. **Mathématique - Matériels**
Commission romande des moyens d'enseignement primaires (CORMEP).
 - 2.1 Matériel pour l'enseignement de la mathématique en 1re année.
 - 2.2 Matériel pour l'enseignement de la mathématique en 2e année.
 - 2.3 Matériel pour l'enseignement de la mathématique en 3e année.

2.4 Modèles de solides en bois : « Variations sur le cube ». Réalisation : Berne, Librairie de l'Etat.

3. **Activités créatrices manuelles**
Commission romande des moyens d'enseignement primaires (CORMEP). Comité de rédaction : J. Maillard, A. Wehrlin, M. Peney et al.

Avec mes dix doigts. Fiches de travaux à l'aiguille, 3e et 4e année. Réalisation : Fribourg, Office du matériel scolaire, 1975.

4. **Ecriture**
CORMEP. Comité de rédaction : D. Aubert, J.-L. Schaer, F. Montandon et al.

Méthodologie de l'écriture. Réalisation : Sion, Economat cantonal, 1975.

L'ouvrage est divisé en cinq cahiers :

1. Méthodologie (introduction, méthodologie, la leçon d'écriture) ;
2. Préécriture ;
3. Ecriture liée droite 1P et 2P ;
4. Ecriture script et passage à l'écriture liée droite 1P ; Ecriture liée droite 2P ;
5. Ecriture liée penchée 3P. Consolidation et correction de l'écriture liée 4P.

**MOYENS D'ENSEIGNEMENT
EN VOIE D'EDITION**

Editeur : Office romand des services cantonaux des éditions et du matériel scolaires.

5. **Mathématique**

Mathématique 5

Méthodologie. Fiches de l'élève. Manuel (transmissible)

1. Nombres naturels
2. Nombres réels
3. Entiers relatifs
4. Ensembles finis
5. Géométrie



6. Education musicale
L'Education musicale

Méthodologie 1P-4P. Fiches d'exercices du maître 1P et 2P. Cassettes C-90, maquettes d'enregistrement, 1P et 2P.

1. Chant
2. Pose de la voix
3. Audition
4. Techniques musicales

7. Langue deux

WSD / G - Livre du maître

**MOYENS D'ENSEIGNEMENT
EN PREPARATION**

8. Education préscolaire

Fichier d'exercices pour l'éducation préscolaire

1. Education des perceptions
 2. Education artistique (musique et activités créatrices manuelles)
 3. Education du sens social
 4. Education physique
- Le manuscrit est achevé.

9. Français

La méthodologie du français
Introduction

1. Enseignement du français langue maternelle
 2. Entraînement à l'émission et à la réception, la démarche
 3. Entraînement à l'émission et à la réception, développement de quatre exemples
 4. Les techniques d'apprentissage
- Le manuscrit est achevé.

10. Mathématique

- 10.1 Mathématique 6
- 10.2 Matériel pour l'enseignement de la mathématique en 4e année

11. Education musicale

Fiches d'exercices pour les maîtres, 3e et 4e année.
Fiches d'exercices pour les élèves, 2e, 3e et 4e année.
Cassettes 3e et 4e année.

**MOYENS D'ENSEIGNEMENT
A L'ETUDE**

12. Connaissance de l'environnement
Projet de notes méthodologiques.

13. Education civique
Matériel pour l'enseignement, 8e et 9e année.

Quelques considérations sur les structures de la coordination romande

(Texte rédigé d'après des notes remises par M. Mottaz, secrétaire de la Conférence des chefs de Départements de la Suisse romande et du Tessin).

1. Concernant la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

La Conférence existe depuis le siècle dernier ; mais, comme la Conférence suisse d'ailleurs, elle a longtemps été un club de gentlemen, très respectueux de l'autonomie de chaque partenaire, jusqu'à la séance de Biasca, en 1967, où la volonté d'être efficace et de coordonner s'est exprimée de façon déterminée.

Si la Conférence des chefs de Départements est traditionnellement présidée par le Vaudois, après une remise en question au moment du départ de M. Pradervand, son secrétariat est aussi traditionnellement assuré par le plus proche collaborateur de ce chef de Département : le chef du service de l'enseignement secondaire du temps de M. Oguey, le secrétaire général, depuis l'institution de ce poste.

Du même coup, ledit secrétaire de la Conférence est chargé de la présidence de la Conférence des secrétaires généraux qui, depuis la fin de 1967 (soit pour la première conférence des chefs de Départements de 1968) prépare les délibérations et décisions de la Conférence des chefs de Départements.

Alors que la présidence des chefs de services de l'enseignement primaire, secondaire, affaires universitaires, et celle de la conférence plénière des chefs de services, «tournent», de mémoire d'homme, la présidence de la Conférence des secrétaires généraux ne tourne pas.

2. Concernant la réglementation et les compétences des différentes conférences.

Ce qui est amusant à signaler, c'est que les dispositions, assez complexes et astucieuses, et peut-être insolites, régissant ces différentes conférences, ne font l'objet d'aucune réglementation écrite. La préoccupation de légiférer et de parlementer n'a jamais véritablement troublé la Conférence des chefs de Départements, ni les conférences des chefs de services qui dépendent d'elle. Il y a un statut de l'IRDP, il y a un cahier des charges du délégué à la coordination romande, il y a un mandat de CIRCE ; la Conférence des chefs de départements, celle des secrétaires généraux, celle des chefs de services, existent, siègent et délibèrent sans réglementation, et l'on pourrait dire qu'elles en sont d'autant plus actives et efficaces ! Et cela en dépit de différences considérables entre les cantons : les compétences des chefs de Départements, des Conseils d'Etat, et du peuple, ne sont pas les mêmes dans tous les cantons : tel chef de département peut prendre une décision, que tel autre doit proposer à son Conseil d'Etat ; telle modification de la loi est de la compétence du Grand Conseil dans un canton, du peuple dans l'autre ; il y a un secrétaire général à Genève et à Lausanne, avec des compétences que n'a pas le secrétaire général de Fribourg, qui est un administratif ; Neuchâtel, Valais, Berne n'ont pas de secrétaire général comme nous les concevons. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas à l'occasion des difficultés à cause de cela, notamment quant à la rigueur des décisions et de leur exécution ; mais certainement pas davantage que là où il y a des statuts et des règlements rigoureux.

Exemple d'articulation entre les différents organismes de la coordination, appliqué aux programmes et aux moyens d'enseignement

La présentation détaillée des structures de la coordination peut être illustrée maintenant par un exemple qui montre l'articulation des différents organismes dans le processus de mise en place des programmes et des moyens d'enseignement.

Une première tentative de synthèse, statique, est présentée ci-après sous la forme d'un organigramme qui devrait permettre au lecteur de situer chaque organe de la coordination dans l'ensemble et de prendre connaissance des relations et des interdépendances de ces différents éléments.

On remarquera que la RTSR figure sur cet organigramme bien qu'elle n'intervienne pas directement dans le cadre de la coordination. Nous l'avons placée ici car la commission RTV dépend à la fois de la CDIP romande et de la direction de la RTSR.

Le deuxième essai de synthèse, dynamique, consiste à décrire le cheminement qu'empruntent dans leur conception et dans leur élaboration les programmes et les moyens d'enseignement. Voici donc, en résumé, une description de cet itinéraire :

- **CS1 + CS2**, ensemble, ou séparément, apprécie la nécessité de programmes coordonnés et présentent leurs propositions à la CDIP.
- **La CDIP** romande examine les propositions, vues préalablement par la CSG, juge, décide, mandate un organe de travail (CIRCE).
- **CIRCE**
 - organise sa propre activité, établit les données générales, mandate les sous-commissions; celles-ci élaborent les

programmes, présentent les projets qui sont soumis à l'examen des différents départements et des associations pédagogiques.

- prend acte des modifications souhaitées, établit les synthèses, donne une forme définitive aux projets et les présente à la CDIP.

— CDIP

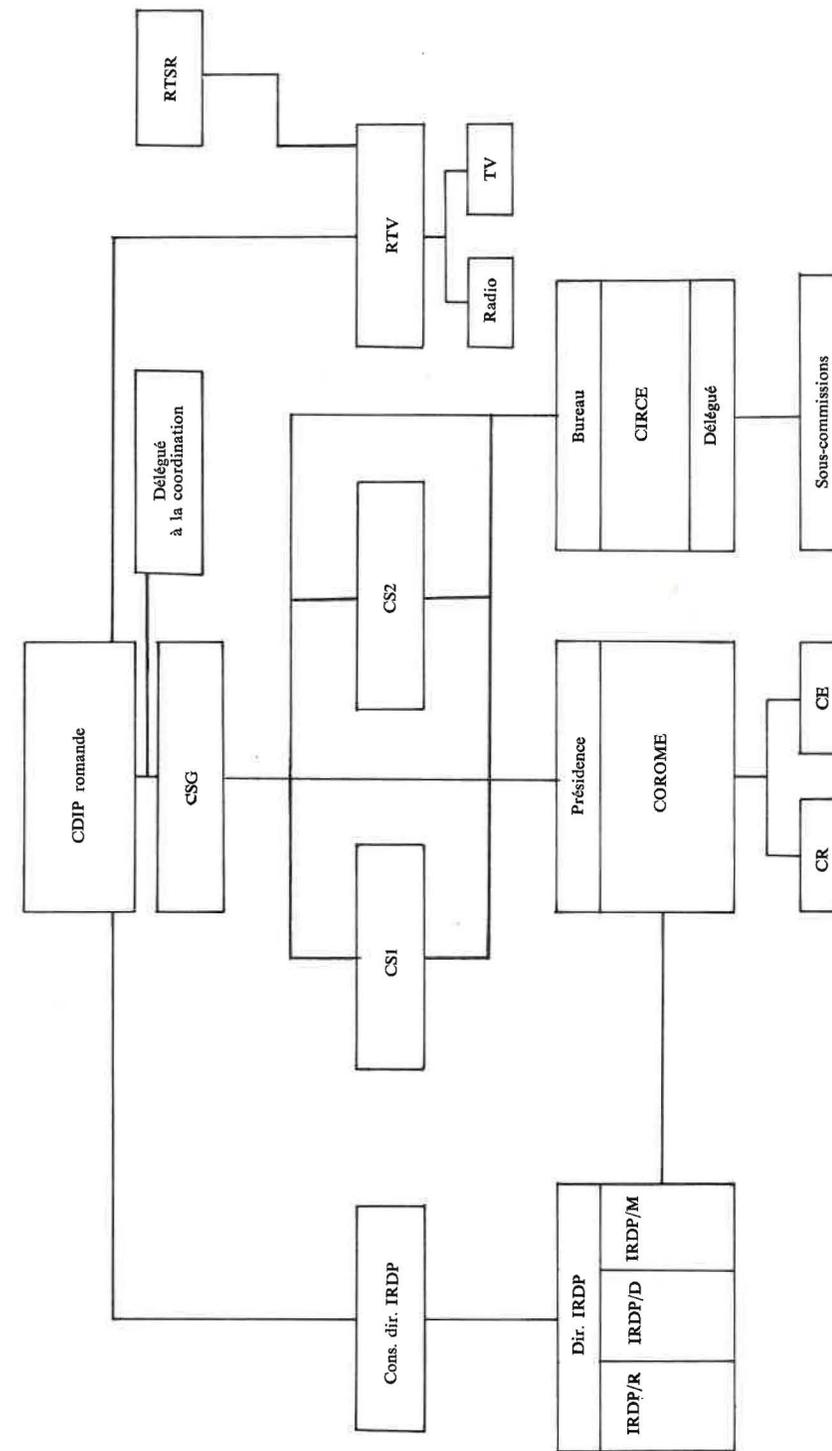
- décide de l'acceptation des programmes, sur préavis de CS1, CS2 ou SG.
- charge l'IRDP, par l'intermédiaire des chefs de service, de l'étude des problèmes relatifs aux moyens d'enseignement nécessaire à l'application des programmes coordonnés.

— COROME (dont le président est le chef de service de l'IRDP)

- examine la situation et décide :
 - soit d'adopter un moyen déjà existant
 - soit d'étudier les adaptations d'un moyen déjà édité
 - soit de créer un nouveau moyen
 en ce dernier cas, il est fait appel à un comité de rédaction qui élabore le projet, le présente à COROME, rédige un manuscrit qui sera soumis à une commission d'examen.
- est chargé d'obtenir des différents cantons l'accord écrit sur les textes définitifs proposés à l'édition.

— L'OFFICE ROMAND des services cantonaux des éditions et du matériel scolaire (OR)

- édite et diffuse les nouveaux moyens d'enseignement.



CDIP romande :

CSG :

RTSR :

Cons. dir. IRDP :

CS1 :

CS2 :

Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin
Conférence des secrétaires généraux de la Suisse romande et du Tessin

Direction de la radio télévision suisse romande
Conseil de direction de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques

Conférence des chefs de services et directeurs de l'enseignement primaire
Conférence des chefs de service et directeurs de l'enseignement secondaire

RTV : Commission radio télévision

Dir. IRDP : Direction de l'IRDP

IRDP / R : Service de la recherche de l'IRDP

IRDP / D : Service de la documentation de l'IRDP

IRDP / M : Service des moyens d'enseignement de l'IRDP

COROME : Commission romande des moyens d'enseignement

CIRCE : Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement

— **LES ENSEIGNANTS appliquent les nouveaux programmes avec les moyens mis à leur disposition et selon les directives des Départements cantonaux.**

— **CS1, CS2** décident, après quelques années d'application des nouveaux programmes, de procéder à leur évaluation, et confient cette tâche à l'IRDP.

— **IRDP,**

— par son service de la recherche (IRDP / R), crée les commissions d'évaluation des programmes; celles-ci rédigent les questionnaires qui parviennent aux enseignants (ex. questionnaire sur la mathématique)

— établit la synthèse et informe les DIP et les enseignants des résultats de l'enquête.

— par son service de la recherche (IRDP / R) qui travaille pour le service des moyens d'enseignement (IRDP / M), désigne des groupes d'enseignants, sur le plan cantonal, en collaboration avec les Départements, pour l'évaluation des moyens d'enseignement.

— **CS1, CS2** décident des modifications à apporter aux programmes et aux moyens et remettent à ce sujet, leurs propositions à la CDIP qui décide.

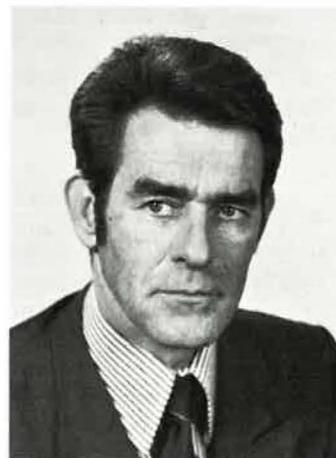
Dans toute cette procédure, le **délégué à la coordination** établit toutes les liaisons nécessaires entre les divers ordres d'enseignement de même qu'entre les Conférences de chefs de service (CS1 + CS2) et la CDIP.

Comme on le constate, l'exemple donné ci-dessus, et dont la simplification voulue ne révèle pas tous les détails et toute la complexité, montre néanmoins

- a) le souci constant de l'indispensable relais cantonal, seule autorité de décision,
- b) la volonté d'une véritable coordination,
- c) la préoccupation constante d'une participation des enseignants aux décisions qui les concernent.

La procédure qui en résulte devient ainsi lourde et lente, c'est inévitable; mais elle a le mérite de ne rien laisser au hasard.

4. La coordination et les associations d'enseignants



Jean-Jacques Maspéro
Président de la SPR
Genève

Société pédagogique de la Suisse romande

1962, Congrès SPR ayant pour thème « Vers une école romande ».

Cette référence est bien connue, mais connaît-on également le texte des résolutions principales qui ont guidé l'action de la SPR depuis lors ?

Qu'il nous soit permis de les rappeler ici en remerciant, en passant, la rédaction de « l'Ecole valaisanne » pour l'hospitalité qu'elle offre à la SPR dans ce numéro.

— Le Congrès approuve les efforts réalisés jusqu'ici par la SPR en faveur d'une harmonisation des systèmes scolaires cantonaux, et invite le comité central à mettre tout en œuvre pour engager les autorités compétentes à agir dans ce sens.

— Les mesures souhaitées par la SPR ne tendront pas à substituer à l'autonomie cantonale en matière scolaire une organisation centralisée. Il s'agira plutôt d'inciter les cantons à rechercher, par voie concordataire par exemple, une coordination aussi poussée que possible de leurs régimes scolaires.

— Persuadé qu'il est nécessaire d'associer l'ensemble des enseignants romands à l'élaboration des réformes souhaitées, le Congrès engage le Comité central à examiner dès maintenant les moyens de fonder avec les autres associations pédagogiques de Suisse romande une collaboration efficace et durable...

— Le Congrès fait sienne la conclusion du rapport affirmant que seule la constitution par les cantons d'une « Commission romande officielle de coordination scolaire » pourra conduire à des réalisations concrètes d'une ampleur suffisante... (CIRCE, actuellement)

... Le Congrès engage le Comité central à entreprendre sans retard des démarches dans ce but auprès des autorités cantonales intéressées.

— Le Congrès invite le Comité central à mettre à l'étude immédiatement l'institution du « Centre romand d'expérimentation scolaire » (l'IRDP actuel).

— Le Congrès est persuadé de l'heureuse influence que peuvent avoir pour l'établissement progressif d'un climat favorable à l'école romande les rencontres, stages et cours divers réunissant des enseignants de divers cantons. Il prie donc le Comité central d'en accroître le nombre et l'importance.

— Enfin, le Congrès, conscient du surcroît de travail qu'entraînera pour le Comité central la mise à exécution des résolutions qui précèdent, invite l'assemblée des délégués SPR à accorder à celui-ci les moyens matériels et financiers qui lui seront nécessaires.

Projet de programme romand

(calcul et français)

pour les quatre premières années
de l'école primaire

élaboré par la
COMMISSION INTERCANTONALE POUR UNE ÉCOLE ROMANDE
 (CIPER)
 organisme sans caractère officiel constitué d'un commun accord
 par les diverses associations d'enseignants de la Suisse romande,
 sous la présidence de
 M. Cl. Grandjean, Instituteur à Fontainemelon (NE)

La SPR est-elle arrivée à ses fins ?

L'utopie d'hier est-elle devenue la réalité d'aujourd'hui ?

La participation des enseignants à l'œuvre commune qu'est l'école romande est-elle suffisante ?

Ces questions, les responsables de la SPR n'ont cessé de se les poser. A ces questions, tout enseignant ayant suivi nos démarches ne peut qu'y répondre positivement. Certes nous avons dû composer, consentir à des compromis. Il faut pourtant relever que si nous assumons la copaternité de cette école romande avec les autorités scolaires, nous n'entendons pas être tenus pour responsables de mesures que nous n'avons jamais cautionnées. Il en va ainsi par exemple des opérations de recyclage ; nous n'en avons jamais nié la nécessité, mais il faut reconnaître que le contrôle des conditions d'application de ces recyclages a souvent échappé aux associations d'enseignants.

De nombreux détracteurs de la SPR lui reprochent ses options de coordination. Nous sommes surpris de n'enregistrer ces réactions négatives que maintenant alors qu'il était parfaitement possible d'infléchir certaines prises de position au moment voulu. Qu'on en juge en suivant la **procédure de consultation exemplaire** qui a été mise au point par la SPVal et la SPR. Avant toute négociation, chacun des projets de programmes romands est publié dans « l'Éducateur », ceci dans des délais permettant une large discussion au sein du corps enseignant. Deux possibilités sont offertes à chaque membre de la SPVal :

— La réaction personnelle par lettre adressée au secrétariat SPVal ou SPR.

— La participation à des réunions organisées par la SPVal dans le cadre de sa commission pédagogique.

A partir des renseignements ainsi obtenus, il s'agit d'en faire une synthèse. Ce travail difficile est mené lors de réunions groupant les représentants de chacune des sections de la SPR d'abord, puis au cours des séances plénières de CIRCE, commission réunissant les délégués des départements (MM. Pannatier, Guntern et Rausis pour les autorités valaisannes) et de la SPR (M. Bagnoud pour la SPVal). Les programmes expérimentaux adoptés de part et d'autre sont alors soumis aux chefs de DIP qui autorisent leur introduction dans les classes.

Buts et structures de la SPR

La description du fonctionnement de la participation des organisations d'enseignants à la coordination scolaire appelle à notre sens une présentation des buts et structures de la SPR afin que chacun puisse se situer dans cet ensemble et surtout savoir vers qui intervenir lorsque la nécessité s'en fait sentir.

Mais avant tout, il serait peut-être bon de rappeler ce que l'on peut attendre de la SPR. Elle a pour buts :

— de contribuer au développement et au progrès de la culture, de l'éducation, de l'instruction et de l'enseignement ;

— d'encourager la compréhension, la collaboration et la cohésion entre les associations similaires sur le plan national et international et entre les membres du corps enseignant ;

— de travailler, en collaboration avec les sociétés affiliées, au perfectionnement de ses membres et à la défense de leurs intérêts matériels et moraux dans toutes les questions se rapportant à leur activité professionnelle.

A ces fins, la SPR

— étudie les problèmes se rattachant à l'éducation, à l'instruction, à l'enseignement, à

la formation et aux conditions de travail du personnel enseignant ;

— favorise les contacts entre les sociétés affiliées, entre le corps enseignant des différents degrés, entre les enseignants et les représentants des divers milieux du pays ;

— organise, elle-même ou en collaboration avec d'autres associations, des rencontres romandes, nationales ou internationales, des séminaires, des journées ou des voyages d'étude, des stages, des cours, des échanges ;

— entretient des relations amicales et contractuelles avec les sociétés similaires suisses, étrangères ou internationales ;

— collabore avec les autorités scolaires, les pouvoirs publics, les institutions à caractère culturel, pédagogique et professionnel, les institutions internationales, les mouvements de jeunesse et les œuvres relevant de la protection de l'enfance.

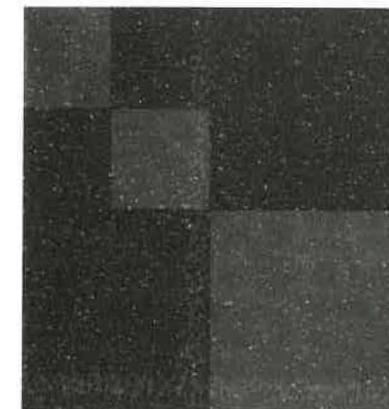
Elle peut intervenir auprès des autorités d'un canton :

— à la demande de la section de ce canton, section qui demeure juge des moyens d'action ;

— de sa propre initiative, avec l'assentiment de la section intéressée ;

— représente ses membres auprès de la Conférence des chefs de DIP ou tout autre organisme intercantonal officiel ce, par l'intermédiaire de la Conférence des présidents d'associations d'enseignants de la Suisse romande.

Des objectifs aussi généreux ne peuvent se réaliser qu'au travers d'une chaîne de délégations nombreuses qui valent en général aux collègues désignés plus d'avantages que de gloire ! Et pourtant, la SPR est toujours bien vivante. Pratiquement, elle est une fédération des 6 sociétés pédagogiques cantonales romandes. Le **Pouvoir législatif** est assumé par une assemblée des délégués des sections. Actuellement, selon les effectifs 1975, l'assemblée des délégués compte 80 délégués dont 10 sont mandatés par la SPVal. Elle se réunit



vers une école romande

2 ou 3 fois par année. Le **pouvoir exécutif** est confié à un comité central formé de 19 membres, 3 membres par section cantonale (MM. P.-A. Carron, V. Dussex et J.-Ch. Poncioni pour la SPVal). Ce comité se réunit une fois par mois, il désigne 7 de ses membres dont le président pour constituer le **bureau exécutif** qui administre la SPR M. J.-Ch. Poncioni y représente la SPVal).

L'édifice est complété par 4 commissions permanentes :

— la commission de rédaction du journal SPR (délégué SPVal M. Gabioud) ;

— la commission de la Guilde de documentation (délégué SPVal Mlle Mabillard) ;

— la commission des lectures destinées à la jeunesse (délégué SPVal Mlle Antille) ;

— la commission de l'éducation permanente (délégué SPVal Mme Chédel et M. Rausis).

Une commission SPR non permanente est actuellement au travail, il s'agit de la commission « orientation nouvelle de la SPR », bien connue par le sondage d'opinion qu'elle vient de lancer (délégués SPVal : Mme S. Coudray et M. M. Carron).

Délégués aux commissions de la SPR

Une grande part du rôle de la SPR dans la coordination scolaire se joue par l'intermédiaire de nombreuses délégations que nous nous sommes ménagées au sein de non moins nombreuses commissions de travail officielles. Nos délégués sont toujours mandatés par la SPR sur la base de consultations organisées soit au niveau du comité central SPR, soit des comités des sections, soit des assem-

blées cantonales de délégués, soit encore de l'assemblée des délégués SPR.

En dépit de l'aridité du sujet, permettez-nous de dresser ici la liste de ces commissions officielles en mentionnant les noms des délégués de la SPVal et des associations d'enseignants secondaires valaisans ainsi que le nombre de sièges dont les organisations d'enseignants disposent par rapport aux autorités scolaires.

CIRCE II (6 délégués SPR, 6 délégués CARESP (enseignants secondaires) 22 délégués DIP). Délégué SPVal : M. M. Bagnoud, délégué CARESP : M. F. Mathis.

Commission romande des moyens d'enseignement COROME (2 délégués SPR, 2 délégués CARESP, 6 délégués DIP).

Délégué SPVal : M. P. Fellay.

Délégué CARESP : M. V. Paratte.

Conseil de direction de l'IRDP (3 délégués SPR, 3 délégués CARESP, 6 délégués DIP). Délégués CARESP : M. R. Sauthier.

Commission d'examen mathématique (IRDP) degré 1-4 (1 délégué SPR, 6 délégués DIP). Délégué SPVal : M. M. Bagnoud.

Commission d'examen mathématique (IRDP) degré 5-6 (3 délégués SPR, 3 délégués CARESP, 6 délégués DIP). Délégué CARESP : M. R. Sauthier.

Commission d'examen du français (IRDP) (4 délégués SPR, 2 délégués CARESP, 6 délégués DIP).

Délégué SPVal : M. F. Carrupt.

Commission d'examen éducation musicale (IRDP) (6 délégués SPR, 6 délégués DIP). Délégué SPVal : M. B. Oberholzer.

Commission d'examen géographie (IRDP) (6 délégués SPR, 6 délégués DIP). Délégué SPVal : Mlle M. Pitteloud.

Commission d'examen d'environnement (IRDP) (6 délégués SPR, 6 délégués DIP). Délégué SPVal : M. G. Comby.

Commission d'examen d'éducation préscolaire (IRDP) (6 délégués SPR, 6 délégués DIP). Délégué SPVal : Mme A.-M. Gay-Balmaz.

Commission d'examen méthodologie écriture (IRDP) (6 délégués SPR, 6 délégués DIP).

Commission dissoute.

Délégué SPVal : M. Morisod.

Commission d'examen travaux à l'aiguille (IRDP) (6 délégués SPR, 6 délégués DIP).

Commission dissoute.

Délégué SPVal : Mme Darbellay.

Commission romande chargée d'étudier les conclusions du rapport de la commission Giliard (langue II) (3 délégués SPR, 3 délégués CARESP, 6 délégués DIP).

Commission dissoute.

Délégué SPVal : M. A. Décaillet.

Certes, l'énumération sèche des multiples organismes qui font l'école romande ne donne qu'une faible idée de la somme de dévouement, de créativité, d'enthousiasme que chacun, cadres et enseignants, a donné et donne encore à la cause de l'école. Par-delà l'approche pragmatique que nécessite obligatoirement l'établissement de programmes d'étude ou de moyens d'enseignement, la SPR n'a cessé et ne cesse de lutter au niveau des principes pour un système de compensation en faveur des enfants issus des milieux socio-culturels les plus défavorisés et pour les réformes de structures qu'il doit entraîner ; pour que des conditions de travail correctes soient offertes aux élèves (effectifs, locaux, encadrement) ainsi qu'aux maîtres (au minimum 2 ans de battement entre chaque recyclage, moyens d'enseignement devant être fournis avant le début des recyclages, appuis particuliers accordés aux classes à degrés multiples).

L'esprit dans lequel les nouveaux programmes sont abordés doit également appeler toute notre vigilance. Il est utile ici de rappeler que, selon leurs auteurs et ceux qui les ont cautionnés (autorités et associations), les nouveaux programmes sont des **programmes-cadres** dans lesquels le maître a le **devoir de choisir** la matière de son enseignement la-

quelle implique 2 démarches **complémentaires** qui sont :

- a) la recherche, le tâtonnement, la discussion;
- b) l'acquisition de comportements fondamentaux tels que, par exemple et selon les degrés : connaissance des opérations arithmétiques, du nom des notes (musique) ou encore des points cardinaux (environnement).

Ces évolutions ne vont pas sans tensions et sans conflits. Certains dénoncent l'inadaptation de l'enseignement aux besoins de l'économie et de la technologie moderne et, mettant en cause les capacités de l'enseignement à former des producteurs valables, poussent les enseignants à limiter ainsi l'épanouissement de l'enfant.

Pour la SPR, l'enseignant romand a le redoutable privilège d'enseigner les devoirs, les droits et la liberté du citoyen, il est chaque

jour aux prises avec la liberté de pensée de l'autre — de l'enfant, de l'adolescent auquel il doit apprendre à conquérir et à forger sa propre vérité.

A l'heure du gigantesque développement des mass média et de l'extraordinaire entreprise de corruption des esprits qu'elles peuvent réaliser, il n'est pas de tâche plus difficile, plus importante que celle du maître d'école qui apprend à l'homme de demain comment ne pas être la victime de l'intoxication des propagandes, quelque puissantes qu'elles soient. Ce faisant, il doit se sentir solidaire des milliers de collègues qui, comme lui, au sein de la SPR, cherchent non seulement à éveiller des intelligences mais à former des hommes libres.

Jean-Jacques Maspéro
président SPR

La SPVal



P.-André Carron
Président SPVal

LA SPVal

Administrativement, la SPVal est rattachée à la coordination par la Société Pédagogique Romande (SPR), et par elle nous participons aux commissions énumérées dans l'article : « La SPR et la coordination » page 54.

Une trentaine d'enseignants représentent le Valais dans ces différentes organisations.

Nous agissons donc directement sur les programmes et sur les moyens d'enseignement ce qui est extrêmement important.

Tout dernièrement, une délégation SPR à laquelle participaient les présidents des sociétés pédagogiques cantonales a rencontré les chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire de la Suisse romande. Peut-on fonder de grands espoirs sur ces rencontres ? Bien que des sujets importants, comme le calendrier d'introduction des nouveaux programmes, aient été traités, il est trop tôt pour le dire, l'avenir nous le dira.

Pour l'instant, essayons de préciser ce que nous entendons par coordination.

D'abord, coordination, pour chaque enseignant valaisan signifiait (comme pour beaucoup d'autres) harmonisation des programmes existants afin de faciliter les échanges d'élèves entre cantons.

Cet objectif, par la force des choses, fut rapidement dépassé. Aujourd'hui, chacun sait que coordination romande signifie aussi et surtout renouvellement de l'enseignement. Les programmes romands et les recyclages qu'ils suscitent sont là pour nous le rappeler...

Quelle est la position de la SPVal ?

Son comité est favorable à la coordination. L'École, tout en conservant intactes les valeurs de toujours, se doit de suivre l'évolution. S'il est vrai que l'homme de 1976 ressent les mêmes besoins fondamentaux qu'autrefois, il est indéniable que son mode de vie a changé. L'école ne peut donner l'image d'une ménagère qui fricoterait encore dans l'âtre, même si les cheminées françaises sont à la mode, sous prétexte que le besoin de se nourrir est toujours le même.

Tout n'est cependant pas facile. Comment concilier l'épanouissement si souvent prôné et le côté utilitaire qu'il faut bien reconnaître à l'école ?

Il y a bien longtemps que nous savons « qu'une tête bien faite est préférable à une tête bien pleine ». N'a-t-on pas dit et redit aux normaliens que « l'école est faite pour apprendre à apprendre ? »

Il ne suffit pas de jongler avec de beaux mots, les plus belles idées ne servent que lorsqu'elles ont trouvé leur application concrète.

Une évolution des esprits est déjà constatable. Un souffle nouveau s'est glissé partout dans les programmes. Il est normal dès lors qu'en pareil cas, des problèmes se posent et l'on peut parler avec raison d'enseignants angoissés..

Des divergences d'opinion se font jour. Que de démêlés pour savoir si l'enfant est incapable de choisir ou s'il le fait mieux que l'adulte s'il est mis en condition ! Que de débats pour définir jusqu'à quel point la découverte est souhaitable à l'école !

Que de peine ! que de tracasseries ! pour se conformer à un enseignement si différent de celui que nous avons vécu enfant et de celui

que nous avons pratiqué jusqu'ici ! Est-il possible d'oublier que certaines rénovations n'ont pas toujours apporté les résultats escomptés !

Et voilà le malaise installé. Qui comptera les sommeils agités ? qui scrutera les yeux lassés ?

Tout se montre aux enseignants comme une vieille maison qu'on répare : quel désordre ce platras ! N'est-ce pas la ruine ? Qui n'a été frappé de désolation devant une telle scène ? Et pourtant quand le crépi neuf a revêtu le mur, quand l'intérieur s'est métamorphosé en un appartement fonctionnel et confortable, qui n'a été émerveillé ? La maison n'a pas disparu... les fondations sont toujours aussi solides.

Aujourd'hui, l'école passe par un renouveau qui enchante ou qui fait peur ; peu sont indifférents. Certains collègues privilégiés commentent seulement à entrevoir un début de « reconstitution », ce sont ceux qui appliquent une partie des nouveaux programmes depuis quelques années.

Un travail important a déjà été réalisé. Nous devons rendre hommage à nos prédécesseurs.

Si nous collaborons de plus en plus, un immense effort doit néanmoins encore être entrepris pour occuper toute la place qui nous revient.

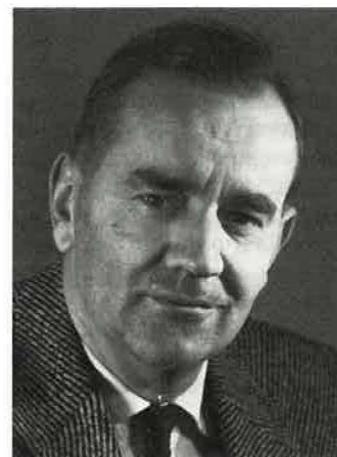
Dans le domaine pédagogique attendre ce qui va arriver sans participer pleinement serait une lâcheté envers nos enfants et signifierait le constat de la décadence de nos forces vives. Ce serait extrêmement grave. Tout en restant fidèles au passé, et en étant conscients des difficultés et des dangers présents nous voulons construire l'avenir que nos élèves sont en droit d'attendre.

Pour ce faire, nous devons nous mettre sérieusement en recherche et agir en fonction de nos constatations.

C'est à cette condition que la coordination deviendra pour nous échange et enrichissement.

P.-A. Carron

5. La coordination scolaire en Suisse et en Suisse romande



Professeur
Eugène Egger
Secrétaire de la Conférence
suisse des directeurs cantonaux
de l'instruction publique
Genève

Lorsqu'on compare le degré atteint par la coordination en Suisse romande et en Suisse alémanique, on est frappé de constater une grande différence. C'est ce phénomène que nous allons tenter d'expliquer brièvement et, comme la coordination scolaire romande a déjà fait, dans cette revue, l'objet d'articles détaillés, nous nous attacherons plus particulièrement à faire le point sur les travaux de coordination dans les régions alémaniques. Commençons par rappeler que la Suisse alémanique, loin de se présenter comme une unité, se subdivise en trois régions, ce qui n'est pas fait pour faciliter la coordination. Actuellement, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) comprend quatre conférences régionales, qui, à leur tour, groupent chacune un certain nombre de cantons. Voici la structure de cet ensemble :

C.D.I.P.

Suisse romande	Suisse centrale	Suisse du nord-ouest	Suisse orientale
BE	LU	BE	ZH
FR	UR	LU	SG
VD	SZ	AG	SH
VS	OW	BS	TG
GE	NW	BL	AR
NE	ZG	SO	GR
TI	VS	FR	GL
	AI		

Comme on le voit, certains cantons font partie de deux conférences régionales, les uns à cause de leur bilinguisme, les autres pour des raisons de politique scolaire. Cette double appartenance est heureuse dans la mesure où elle constitue un lien par-dessus les frontières régionales, mais elle n'assure que de manière imparfaite l'unité de la Suisse alémanique, car il est évident que les cantons en question se rattachent plus fortement à une région qu'à l'autre.

Pour comprendre pourquoi la coordination scolaire s'est développée différemment suivant les régions, il faut commencer par s'interroger sur les raisons qui ont fait apparaître comme souhaitable, voire nécessaire la coordination ou l'harmonisation des systèmes scolaires dans un Etat fédératif comme le nôtre, où les cantons sont souverains en matière scolaire.

La première raison réside dans le fait que les systèmes scolaires de cantons voisins présentent des différences excessives. Même s'il convient de ramener la migration à de justes proportions (elle n'intéresse que 10 pour cent environ

des effectifs scolaires), ce phénomène est source de difficultés dans une région à cause, précisément, de l'extrême diversité des systèmes scolaires. Tel est surtout le cas lorsque, dans un canton, la sélection des élèves et le début de l'enseignement de la deuxième langue nationale sont fixés à un moment précoce de la scolarité obligatoire. On ne s'étonnera donc pas que la coordination soit mieux accueillie en Suisse romande et dans la Suisse du nord-ouest qu'en Suisse centrale ou orientale, où le système scolaire est unifié. En ce qui concerne plus particulièrement la Suisse romande, il faut tenir compte aussi d'un autre facteur : la volonté de ne pas être mise en minorité par une éventuelle coordination à l'échelon national. C'est ce qui explique, dans cette région, ce qu'on pourrait appeler une « fuite en avant » en vue de s'entendre sur les points essentiels avant que ne soit décidée une harmonisation sur le plan suisse. Ce faisant, les cantons romands ont eu l'avantage de pouvoir compter sur la « base », puisque ce sont les enseignants eux-mêmes, groupés dans la Société pédagogique romande, qui ont lancé l'idée de la coordination en adoptant, lors de leur XXXe Congrès à Bienne, le rapport intitulé « Vers une école romande ». En Suisse alémanique, la contribution des enseignants à la solution de ce problème a considérablement varié suivant les régions.

La deuxième raison qui peut mener indirectement à la coordination est la nécessité de collaborer. Tel est surtout le cas des petits cantons à faible capacité financière qui ne peuvent remplir leur mission dans le domaine de l'éducation qu'en collaborant entre eux, ce qui implique naturellement une tendance à harmoniser les systèmes scolaires, les programmes d'enseignement et à adopter des moyens d'enseignement communs. Ce phénomène est caractéristique de la Suisse centrale : des concordats ont permis l'ouverture d'établissements supérieurs communs (Technicum de la Suisse centrale ; Ecole normale de Rickenbach), des conventions ont

été passées sur des problèmes scolaires, une conférence intercantonale a été mise sur pied pour les moyens d'enseignement et, tout récemment, la Suisse centrale s'est dotée d'un service de planification pour la réforme du deuxième cycle de l'enseignement obligatoire (« Oberstufe »). Dans d'autres régions, on constate aujourd'hui le même phénomène : coopération et coordination vont de pair. C'est en Suisse orientale qu'il est le moins apparent, parce que la collaboration y est, dans une grande mesure, bilatérale ; au demeurant, il s'agit d'une région où, comme on le sait, un seul canton, celui de Zurich, a autant d'importance que tous les autres réunis, ce qui explique que ceux-ci se tiennent plutôt sur la défensive.

La troisième raison réside dans la volonté de mettre en œuvre des réformes communes. Assurément, rien n'aurait été plus erroné que de vouloir « coordonner le passé », mais il reste à savoir si une « réforme coordonnée » conduira, comme on le souhaite, à l'harmonisation des divers systèmes scolaires cantonaux. Après l'échec de la coordination scolaire dite « externe » — échec qu'on a tenté d'expliquer en partie en affirmant que cette coordination externe n'aurait signifié aucun progrès pédagogique — on s'est attaché à promouvoir la coordination « interne », c'est-à-dire la coordination de la réforme scolaire. Reste à savoir si cette nouvelle tendance sera suffisamment soutenue. Pour notre part, nous sommes convaincus que même les efforts déployés dans ce sens (enseignement des langues vivantes ; enseignement mathématique) ne pourront réellement être couronnés de succès que si on parvient à une certaine harmonisation dans d'autres domaines (structures scolaires, programmes d'enseignement).

Pour rendre compte de la coordination scolaire en Suisse alémanique, il faut parler des efforts de coordination déployés, d'une part, à l'échelon national et, de l'autre, en Suisse

Si la Suisse romande, comme nous l'avons vu, agit de manière plus concertée, et fait parfois cavalier seul, en ce sens qu'elle ne

s'occupe guère de ce qui se passe en Suisse alémanique, la CDIP s'est inlassablement efforcée de rendre possible une coordination au plan suisse ou, à tout le moins, de laisser la voie ouverte à une telle éventualité. Pour ce faire, elle a eu recours à trois moyens.

Le premier est le **Concordat intercantonal sur la coordination scolaire** (du 29 octobre 1970), dont nous citerons ici les quatre premiers articles qui en définissent les objectifs et la portée :

Article premier

But

Les cantons concordataires créent une institution intercantonale de droit public aux fins de développer l'école et d'harmoniser leurs législations cantonales respectives.

A. Dispositions de fond

Art. 2

Obligations

Les cantons concordataires décident de coordonner leurs législations scolaires de la manière suivante :

- a) L'âge d'entrée à l'école obligatoire est fixé à six ans révolus au 30 juin. Les cantons conservent la possibilité d'avancer ou de retarder la date limite de quatre mois ;
- b) La durée de la scolarité obligatoire est d'au moins neuf ans, pour filles et garçons, à raison de trente-huit semaines décole par an, au minimum ;
- c) La durée normale de la scolarité, depuis l'entrée à l'école obligatoire jusqu'à l'examen de maturité, est de douze ans au moins et de treize ans au plus ;
- d) L'année scolaire commence dans tous les cantons à une date comprise entre la mi-août et la mi-octobre.

Art. 3

Recommandations

Les cantons concordataires élaborent des recommandations à l'intention de l'ensemble des cantons, notamment dans les domaines suivants :

- a) plan d'études cadres ;

- b) matériel d'enseignement commun ;
- c) libre passage entre écoles équivalentes ;
- d) passage au cycle secondaire ;
- e) reconnaissance sur le plan intercantonal des certificats de fin d'études et des diplômes obtenus par des formations équivalentes ;
- f) désignation uniforme des mêmes degrés scolaires et types d'écoles ;
- g) formation équivalente des enseignants.

La Conférence suisse des associations d'enseignants sera consultée lors de l'élaboration de ces recommandations.

Art. 4

Les cantons concordataires coopèrent entre eux et avec la Confédération en matière de planification de l'éducation, de recherche pédagogique et de statistique scolaire.

A cet effet :

- a) ils soutiennent et développent les institutions nécessaires à cette coopération ;
- b) ils élaborent des directives pour l'établissement d'une statistique scolaire suisse, annuelle ou périodique.

A ce jour, vingt cantons ont ratifié le concordat, mais il est plus que probable que, pour beaucoup d'entre eux, la volonté de préserver leur souveraineté en matière scolaire l'a emporté sur la volonté de coordonner leurs efforts. Sans doute, ceux qui ont mis sur pied ce concordat y ont vu le pendant à l'article sur l'enseignement que la Confédération voulait insérer dans la constitution fédérale, mais beaucoup d'autres y ont vu le moyen de défendre leur position. Le fait est que, d'une part, les dispositions de fond du concordat n'ont pu être imposées et que, d'autre part, le rejet de l'article constitutionnel sur l'enseignement a fortement émoussé la volonté de coordonner dans plus d'un canton.

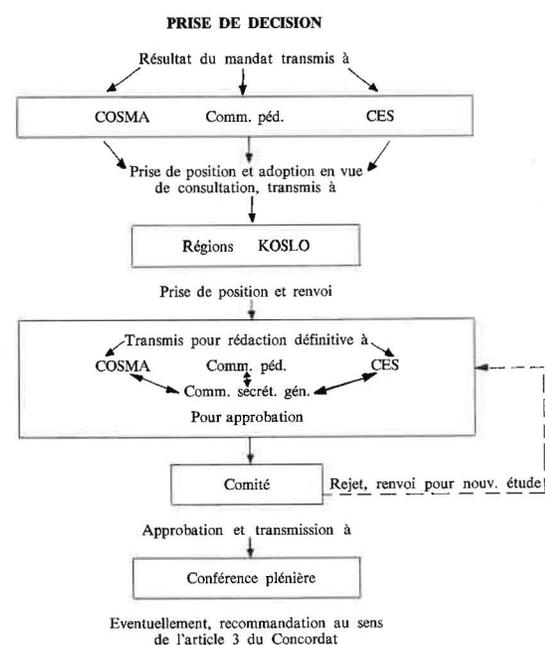
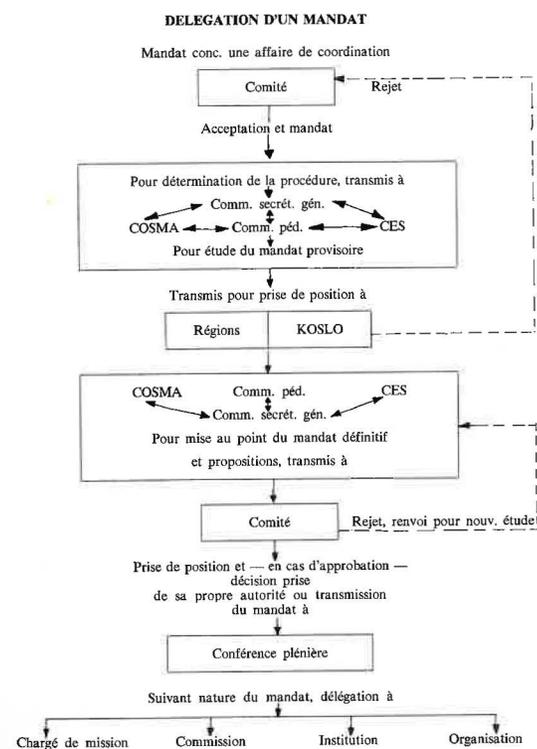
Le concordat a été adopté en Valais en votation populaire le 21 novembre 1971 par 17 354 oui contre 3 893 non.

Néanmoins, la **CDIP**, qui est chargée de l'exécution du concordat, s'est donné des **statuts** et un **règlement** et, du même coup, un **dispositif** qui devrait permettre de réaliser la coordination au sens de l'article 3.

La deuxième voie suivie pour mettre en œuvre une coordination suisse est l'élaboration par la Commission pédagogique de **recommandations pour la coordination scolaire interne** (enseignement des langues vivantes; mesures destinées à faciliter le passage des élèves d'un canton à l'autre). On s'est attaché à obtenir des enseignants qu'ils contribuent activement à la solution de ces problèmes et participent à la rédaction des recommandations. Il n'en reste pas moins que la Suisse romande s'est sentie peu concernée et que les enseignants ne se sont pas estimés liés par l'attitude de leurs représentants. De cette constatation, il y a deux conséquences à tirer: la nécessité d'une information in-

tensive s'adressant à tous les intéressés; la nécessité d'une procédure lente et progressive. Comme une telle politique n'a rien de spectaculaire, on a tendance à oublier les progrès effectivement réalisés. La Commission de l'enseignement secondaire a commandité des études prospectives: « **Enseignement secondaire de demain** », « **Formation des maîtres de demain** », « **Ecole de degré diplôme** », qui tendent toutes à promouvoir des réformes coordonnées. De larges consultations sont organisées en vue d'aboutir à des **recommandations** communes concernant ces projets de réforme, recommandations qui se limitent à l'essentiel pour tout ce qui touche l'ensemble de la Suisse et laissent une marge de manœuvre suffisante aux régions et aux cantons.

Les deux schémas qui suivent montrent toutes les étapes par lesquelles passe une affaire de coordination.



CONFERENCE PLENIERE

Eventuellement, recommandation au sens de l'article 3 du concordat

Ces schémas illustrent le souci d'obtenir un consensus général sur les recommandations de la CDIP et la manière dont la « politique des petits pas » peut conduire au résultat souhaité.

La troisième voie menant à la coordination consiste, comme il est prévu à l'article 4 du Concordat, à **fonder des institutions communes**. C'est ainsi que les cantons, en collaboration avec la Confédération, ont créé en 1961 le **Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation**, en 1969 le **Centre de perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire** et en 1971 le **Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation**. Enfin, c'est à l'initiative de la CDIP — et ce n'est pas le moindre de ses mérites — qu'on doit la **loi fédérale sur les relevés statistiques scolaires**.

Les trois voies que nous venons de décrire donnent à la CDIP les moyens de faire progresser, au plan suisse, la coopération et la coordination scolaires. Cela suffit-il ou faut-il encore que la Confédération intervienne en promulguant un nouvel article constitutionnel sur l'enseignement? La réponse sera normale: oui et non. Tout dépend, en effet, des cantons. Jetons un nouveau coup d'œil sur les différentes régions alémaniques et examinons si la **coordination en Suisse alémanique constitue une menace pour la Suisse romande**.

Comme nous l'avons déjà relevé, la **Suisse du nord-ouest** est la région alémanique qui, en matière de coordination, manifeste la volonté la plus ferme et déploie l'activité la plus grande. Mais cette volonté — précisément dans le cas de Bâle-Ville — se limite à la seule région. En même temps, celle-ci compte trois cantons qui n'ont pas ratifié le Concordat: il s'agit de Bâle-Ville, de Berne et de

l'Argovie. C'est dire que la volonté de coordination n'y a pas un caractère national. A cela, deux explications possibles: la diversité des systèmes scolaires et la proximité de la Suisse romande. C'est ainsi que les cantons du nord-ouest travaillent activement à la réforme de l'enseignement mathématique et se livrent à des expériences intéressant l'enseignement des langues vivantes. Ils ont également mis au point des manuels communs pour l'enseignement de la géographie et de l'histoire; ils ont adopté une convention scolaire régionale et sont en train de coordonner l'enseignement de la musique.

La Suisse centrale a commencé par donner une plus grande importance à la coopération en ce qui concerne les programmes scolaires, les moyens d'enseignement et le perfectionnement des enseignants. A la suite du Concordat, qui fait obligation aux cantons de prolonger la durée de la scolarité obligatoire, les efforts de la Suisse centrale ont abouti à la création d'un **Service de planification** pour la réforme du deuxième cycle de la scolarité obligatoire (structures, curricula). Nous sommes convaincus que le mandat de ce service sera tôt ou tard étendu. Tous les cantons de la Suisse centrale ont ratifié le Concordat et, à l'exception de Schwyz, qui subit l'influence de Zurich, ont appliqué les dispositions de fond. Toutefois, la Suisse centrale accuse un certain retard en ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères. Ce retard est dû à des raisons objectives; mais, pour certains milieux, il s'explique aussi par une certaine irritation à l'encontre de Zurich.

Dans le cas de la **Suisse orientale**, il faut rappeler que la **situation scolaire y a été de tout temps largement coordonnée**, ce qui explique la réserve avec laquelle on accueille des tendances à une coordination nationale, réserve qui s'accompagne d'une sourde irritation devant la hâte de la Suisse centrale. Tout comme Berne, le grand canton de Zurich — en l'occurrence ses enseignants et non ses autorités — n'a pas pu se résoudre à ratifier des décisions prises par une majorité compo-

sée de petits cantons. On comprend dès lors que ces cantons, qui ont privé le Concordat de sa force, aient voté en faveur de l'article constitutionnel sur l'enseignement. La Suisse orientale s'est attachée à développer la coopération dans le perfectionnement et la formation continue des enseignants, et elle essaie de coordonner l'enseignement des mathématiques et celui de la langue maternelle. Mais deux cantons de cette région se sont prononcés contre les recommandations concernant l'enseignement des langues vivantes.

Le lecteur aura ainsi vérifié que la coordination scolaire a atteint des degrés très divers suivant les régions de la Suisse alémanique et que la Suisse romande n'a aucune raison de se sentir menacée. Ce qu'il faut craindre plutôt, c'est qu'il ne se forme des « blocs » régionaux qui retardent la coordination en la rendant plus difficile. Cette éventualité n'est pas seulement justifiée par la situation historique et les différentes traditions scolaires. Les différences observées sont dues en partie aux différences qui existent dans les bases légales. Aucun canton, sans doute, n'est allé aussi loin que Zurich dans la voie de la « démocratisation de l'école ». A cet égard, la coordination n'est pas seulement affaire de volonté, mais tout autant un problème de moyens. Cela s'applique, d'une manière générale, même à la Suisse alémanique, tan-

dis qu'en Suisse romande, les gouvernements cantonaux ont des pouvoirs plus étendus. La Confédération elle-même n'aura plus de peine à faire admettre sa compétence en matière scolaire et culturelle que dans d'autres domaines ; la formation professionnelle, qui est étroitement liée à la vie économique, ne fournit pas à cet égard un terme de comparaison valable.

Si les progrès de la coordination en Suisse alémanique sont si lents et difficiles, la Suisse romande n'en devrait pas tirer prétexte pour affirmer que cette lenteur freine ses propres efforts et pour faire, par conséquent, cavalier seul. Bien au contraire, elle devrait tout mettre en œuvre pour assurer la coordination au plan suisse dans les limites de ce qui est souhaitable. Lors de débats sur le rapport « Vers une école romande », un des rédacteurs s'est écrié : « Nous sommes Suisses d'abord, Romands ensuite !! Puisse une telle attitude s'affirmer et s'affermir, car seule l'unité dans la diversité est garante de notre culture. Encore faudra-t-il avoir le courage d'aborder des problèmes « dangereux », tels que l'unification du début de l'année scolaire, l'harmonisation des structures scolaires, le libre passage des enseignants etc. Peut-être la prise de conscience de la situation actuelle nous donnera-t-elle un nouvel élan.

E. Egger

6. Le Valais et la coordination



Anselme Pannatier
Chef de service
Sion

S'il fallait en quelques lignes définir la coordination scolaire, nous dirions qu'il s'agit d'une entreprise intercantonale dont le but consiste à harmoniser les plans d'études, les moyens d'enseignement, les procédés d'évaluation et, à plus longue échéance, les structures scolaires, les dispositions relatives à la formation, au perfectionnement des enseignants, compte tenu des principes d'un fédéralisme agissant et constructif, respectueux des particularités et des autonomies cantonales.

Cette brève description, qui laisse entrevoir les perspectives largement ouvertes de la coordination, en fixe également les règles et les limites. Comme ses autres partenaires, le Valais entend apporter sa collaboration à l'œuvre commune, dans une association à part entière, tout en demeurant lui-même, distinct et différent.

En apparence contradictoires, les principes énoncés ci-dessus ont-ils des chances de réalisation ? L'histoire de la coordination romande, si récente soit-elle, en a déjà fourni d'indubitables affirmations.

Que l'on songe d'abord — et pourquoi ne pas en parler — à l'expérience amère mais combien instructive du Groupe romand des objectifs et des structures (GROS). Instituée non sans quelques réticences, cette commission avait pour tâche de fixer à notre école, dite abusivement à l'époque « romande », des objectifs communs dont devaient dépendre logiquement, à échéance plus ou moins lointaine, des structures analogues.

Il fallut bien constater, à l'issue des travaux accomplis par ce groupe, que la finalité même de l'école, en rapport étroit avec l'éthique propre à chaque canton, échappe aux objectifs de la coordination qui ne peut ni ne doit se situer à ce niveau. Ne nous le cachons pas. Nos façons de penser, nos convictions profondes, les motivations de notre existence sont différentes dans ce petit monde qu'est la Suisse romande. Elles méritent respect et considération. En ce sens, toute définition de la mission générale dévolue à nos écoles, qui ne correspondrait pas à la philosophie dont se réclame la majorité dans chacun de nos Etats confédérés, ne saurait être toléré, dût la coordination en souffrir peu ou prou.

C'est en application de ce principe qu'il fut décidé, par exemple, de laisser à chaque canton, une portion de l'horaire scolaire pour des disciplines non soumises à la coordination. Dans ce cadre, le canton du Valais continue à organiser la catéchèse, de manière tout à fait indépendante, et en fonction des dispositions constitutionnelles et légales qui lui sont particulières.

Autre domaine réservé à la souveraineté cantonale celui des méthodes. Certes, le choix et la création de moyens d'ensei-

nement communs impliquent en eux-mêmes la détermination de certains axes pédagogiques. Une liberté d'action suffisante, à fixer par les cantons, doit néanmoins appartenir aux enseignants. Ce qui importe, c'est que les élèves atteignent les objectifs fixés, les cheminements pour y parvenir pouvant être différents.

Même si elle les invite à y tendre, la coordination scolaire ne contraint pas les cantons à des durées, à des horaires d'enseignement absolument identiques. Elle leur laisse, mais en ne perdant pas de vue qu'en ces points également des rapprochements s'imposent, une marge de manœuvre considérable en ce qui concerne les structures scolaires, l'organisation générale de l'éducation publique, la construction, l'aménagement et l'équipement des locaux, la formation des maîtres, initiale et continue, les conditions de leur engagement, leur statut professionnel et matériel, l'animation et le contrôle de l'enseignement.

Si elle se justifie dans son ensemble et pour les raisons données, cette part d'autonomie cantonale trouve une raison d'être supplémentaire en Valais à cause du bilinguisme. Nul n'ignore que l'état de la coordination scolaire est différent s'il s'agit de la Suisse alémanique ou de la Romandie. Chacune des deux régions linguistiques de notre canton étant rattachée, pour la coordination, à l'ensemble plus vaste qui est celui de sa propre langue, il en résulte à l'intérieur même de notre territoire des tendances, des forces qui s'exercent dans des sens divergents, opposés parfois à l'indispensable unité cantonale. Cette situation, qui existait avant les travaux d'harmonisation et qui est due à la présence de deux cultures, germanique et latine, dans une seule entité politique et géographique, pourrait s'aggraver encore en raison précisément du rythme différent imprimé, des objectifs pas toujours analogues fixés à la coordination scolaire en Suisse alémanique et en Suisse romande.

En plus donc des contacts à entretenir et à développer avec chacune des deux régions linguistiques de Suisse auxquelles se rattachent respectivement le Haut-Valais et le Valais romand, il y a, pour notre canton, obligation à travailler dans le sens d'une unité interne tout aussi, sinon plus importante. Ceci postule une liberté d'action et justifie certaines décisions qui pourraient ne pas être toujours bien comprises de nos partenaires à la coordination, qu'ils se situent de part ou d'autre de la Sarine

Un exemple frappant de cette complexité des choses peut être cité. Il se rapporte à l'enseignement de la deuxième langue nationale dès l'école primaire. Ici particulièrement des éléments de nature diverse, provenant de ce qui vient d'être dit, rendaient toute décision délicate et difficile. D'une part la volonté populaire valaisanne, maintes fois manifestée, dans les travées du Grand Conseil et ailleurs, d'une introduction de cet apprentissage, dès l'école primaire, entre autres et principalement pour faciliter le rapprochement des deux régions linguistiques de notre canton. D'autre part cette même nécessité, différemment ressentie dans certains cantons de la Suisse alémanique et de la Suisse romande, autorisant le report à une date ultérieure d'une mesure dont le moins qu'on puisse dire et qu'elle ne rencontre pas l'adhésion enthousiaste de tous les enseignants romands, affrontés à d'autres problèmes de l'actualité pédagogique.

Il fallait bien trancher. Préoccupé d'abord par la situation interne, ce dont on ne saurait lui en faire grief entendu que le principe même de cette introduction n'était contesté nulle part en Suisse, le Conseil d'Etat valaisan opta pour un démarrage non différé, après que les contacts eurent été pris et les accords de base préalables réalisés avec les autres cantons.

Autre exemple, celui de la grille-horaire hebdomadaire, à revoir et à corriger en fonction des besoins nouveaux de l'enseignement.

Ici encore, tendances parfois divergentes en Suisse romande et alémanique en ce qui concerne l'importance relative et respective des disciplines, mais nécessité d'une unité sans restriction sur le plan cantonal, du moins pour la durée totale d'activité du personnel enseignant durant la semaine.

A la lecture des lignes qui précèdent, on pourrait penser que les possibilités et les chances de la coordination se réduisent, du moins dans notre canton, à un minimum affligeant, que les raisons d'un repli sur soi l'emportent nettement sur les nécessités de l'ouverture et de la coopération. Il n'en est rien, fort heureusement. D'autres articles, dans ce numéro spécial de « l'Ecole valaisanne » tracent les itinéraires de la coordination, au point qu'il n'y a pas lieu d'en parler ici. Qu'il nous suffise de rappeler ce qui suit : les programmes du plan d'études romand pénètrent progressivement dans nos écoles selon le calendrier établi ; pensés et réalisés

par les organismes intercantonaux mis en place, les moyens didactiques parviennent aux enseignants dans les délais fixés ; l'IRDP étudie et conduit le processus d'évaluation par son service de la recherche ; les concertations à tous les échelons de responsabilités se développent ; possible, réalisable, la coordination est entrée dans les faits malgré toutes les contraintes qui en fixent les limites et en tempèrent le rythme.

Notre grande tâche à tous est de maintenir l'élan initial, malgré les difficultés et les obstacles. Elle consiste pour les responsables à rechercher des solutions communes, claires et nuancées à la fois, qui favorisent la coordination tout en préservant une saine autonomie cantonale, garante d'un fédéralisme actif et coopératif.

A. Pannatier

7. Les aspects financiers de la coordination

La mise en place de la coordination romande implique bien entendu des aspects financiers non négligeables. Quels sont les montants mis à disposition et comment les cantons se répartissent-ils les frais ?

1. Répartitions cantonales

Les frais de la coordination sont divisés entre les cantons selon différentes clés de répartition et en fonction des différents postes du budget.

A part quelques petits postes de moindre importance, l'essentiel du budget est réparti selon deux systèmes.

a) Chaque canton verse un montant proportionnel à sa population francophone. Nous obtenons ainsi les pourcentages suivants :

Berne	11 %
Fribourg	9,5 %
Genève	23 %
Neuchâtel	11,5 %
Valais	10 %
Vaud	35 %

Cette clé est utilisée entre autres pour le paiement des frais

- de l'IRDP
- du secrétariat à la coordination
- de CIRCE (administration)
- ...

b) Chaque canton verse un montant proportionnel aux membres qui participent aux commissions romandes.

Les pourcentages sont ici égaux pour tous les cantons : 14,3 %, puisque chacun y est représenté par le même nombre de commissaires. Cette clé est utilisée en autres pour les commissions suivantes :

- CIRCE et ses sous-commissions
- COROME
- Conseil de direction de l'IRDP
- Office romand des éditions
- Langue 2
- ...

La moyenne de toutes les clés de répartition donne la part totale versée par chaque canton. Le tableau ci-dessous vous

présente la récapitulation générale des frais de la coordination romande selon le budget 1976.

	Récapitulation Budget 1976	%
Berne	181 763.—	11,26
Fribourg	163 455.50	10,13
Genève	361 998.—	22,43
Neuchâtel	206 428.—	12,79
Tessin	11 575.—	0,72
Valais	169 208.—	10,48
Vaud	519 408.—	32,19
	<u>1 613 835.50</u>	<u>100 %</u>

Si l'on compare le montant total de 1976 à celui de 1975, on constate une diminution de frais de Fr. 155 677.— soit environ le 10 %.

2. Commentaires à propos du budget de la coordination

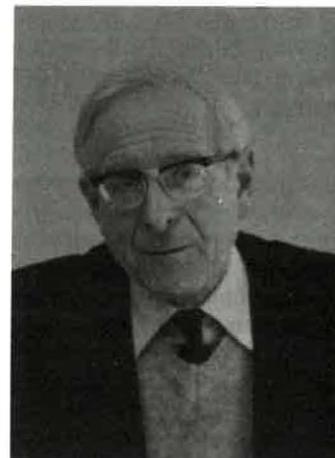
Un montant de 1,6 million peut paraître une somme importante et c'est vrai qu'il représente un effort considérable pour la Suisse romande puisqu'en 1975 le budget consacré à la coordination suisse était légèrement inférieur à 2 millions pour 25 états.

Cependant il ne faudrait pas oublier d'analyser le contexte et les retombées de cet effort financier.

Tout d'abord comparativement à chaque budget cantonal de l'instruction publique, la part de chaque canton est très peu élevée (0,8 % pour le Valais). D'autre part, et c'est le point le plus important, l'efficacité de la coordination est grande. Ce numéro spécial entièrement consacré à ce sujet le prouve : des organismes efficaces sont en place, ils fonctionnent bien et le renouveau pédagogique qu'ils engendrent est remarquable. Si chaque canton s'était mis au travail individuellement, il ne fait aucun doute que les budgets auraient été considérablement enflés et le résultat d'ensemble certainement inférieur.

J.-P. Rausis

8. Présence exigeante de la coordination



Samuel Roller
Directeur
de l'Institut romand
de recherches et de documentation
pédagogiques (IRDP)
Neuchâtel

Quatre jours, sur les sept de la semaine, quelque quatre à cinq cents personnes de l'enseignement font passer la coordination dans les faits. Ce sont les membres des commissions, sous-commissions et groupes de travail auquel est confié le soin d'élaborer des plans d'études, de créer des moyens d'enseignement, d'évaluer ce qui, en définitive, se fait au niveau des classes. Parmi ces personnes qui vivent la coordination, une forte proportion — le 60 % environ — sont des enseignants. Jamais encore travail communautaire de pareille envergure n'avait été entrepris dans notre pays. La « participation » est, ici, et dans une mesure non négligeable, devenue réalité. Tous les niveaux sont représentés : magistrats, chefs de services, universitaires, maîtres secondaires (maîtres de gymnases et maîtres d'apprentis), instituteurs, maîtresses enfantines. Tous les cantons aussi sont équitablement présents. Travailler ensemble, poser des problèmes, inventer des solutions ; entrer en dialogue, se heurter ; interroger, essayer de convaincre, et, finalement, s'accorder. C'est tout cela qui, concrètement, fait la coordination scolaire.

Une innovation se met en place. Mais pourquoi ? Dans quelle intention ? On a dit — le concordat de 1970 l'a dit — que c'était pour venir en aide aux enfants qui, changeant de canton, risquent, à cause de la différence des programmes, de perdre une année de scolarité. On a dit aussi que l'édition, en commun, d'ouvrages scolaires, ferait faire des économies. Est-ce vraiment pour cela qu'on travaille tant, depuis si longtemps déjà et avec un si vigoureux entrain ? Non. La ferveur — car incontestablement ferveur il y a — vient d'ailleurs, de plus loin, de plus profond. Il s'agit, en effet, d'une « œuvre » à accomplir, œuvre qui a des aspects quantitatifs et structuraux, œuvre qui a essentiellement des aspects qualitatifs. Car c'est, en réalité, du destin des hommes qu'on s'occupe. Et c'est à cause de l'immensité de l'enjeu qu'on ne peut pas ne pas grouper toutes les forces.

Des particules électriques s'unissant ont fait l'atome ; les atomes ont fait, en se groupant, la molécule ; les molécules la cellule ; et les cellules les organismes. Chaque fois, au cours de l'évolution millénaire, un corps plus grand, plus fortement structuré, a assuré à la vie une victoire de plus. Et ainsi, de complexification en complexification, jusqu'à l'organisme le plus prodigieusement compliqué et le plus parfaitement ordonné qui soit — le cerveau humain. Chaque fois la vie a triomphé, chaque fois l'esprit l'a emporté sur la matière. Ce n'était cependant pas suffisant encore. Les individus se sont alors groupés et leur société, prenant le relais

de la nature, sont devenus d'immenses organes destinés, à leur tour, à assurer le succès du vivant. Il semble bien d'ailleurs que cette complexification croissante ait été la condition mise par l'esprit pour se manifester à la surface de la planète. Ainsi, partout où des humains se rassemblent, l'esprit a une chance.

Mais une chance seulement. Car pour qu'il y ait réussite, il faut qu'il y ait ordre, intention, fin.

L'élan qui porte quatre cents personnes à rénover l'école est un élan vital, un élan spirituel. Pour que l'œuvre soit féconde, une condition : qu'il y ait « ordination ». Ce terme vient de l'Eglise. Il concerne celui qui s'étant voué au sacerdoce, est, au terme d'une épreuve initiatrice, introduit dans l'« ordre ». La rénovation de l'école demande, elle aussi, de la part de ceux qui l'entreprennent, une consécration, un dévouement, un engagement. Mais pour quelque chose. Et ce quelque chose qui inspire les solutions, soutient les efforts, produit des effets, c'est en définitive, un certain idéal d'homme auquel on se réfère, auquel on tient, pour lequel on serait, peut-être, prêt à donner sa vie. Accepter cet idéal et se laisser porter par lui, c'est accepter l'ordination, c'est, du même coup, devenir agent efficace de coordination.

Ici, un danger qui serait de croire que la coordination, pour réussir, doit s'établir par l'accord de tous sur un même modèle d'homme. Coordonner serait synonyme de normaliser, d'homogénéiser, de neutraliser. Ce serait un processus de mort. Bien au contraire, l'homme dont le portrait se dessine chaque jour plus précisément au cœur des acteurs de la coordination, cet homme est en réalité chacun de nous. Il est nous-mêmes, le meilleur de nous-mêmes, avec toute son originalité, tous ses caractères propres, toutes ses particularités. C'est l'homme divers, qui doit être maintenu divers. Mais c'est aussi l'homme un, l'homme qui est homme dans la mesure où,

tout en s'acceptant autre que les autres, désire aussi, de toutes les fibres de son être, vivre avec les autres, s'unir aux autres, communier avec les autres.

La coordination a un double mouvement comme celui du muscle du cœur : contraction et dilatation. Elle unit (contraction) et respecte le particulier (dilatation). L'un des mouvements appelle l'autre ; et réciproquement. La coordination ainsi unit et respecte le particulier. Plus elle rapproche et plus elle doit tenir compte de chacun de ceux qu'elle intègre dans son tout. Forte de la force que lui communiquent les unités dont elle est faite, elle doit user de sa force pour aider chacun à devenir de mieux en mieux lui-même. Comme, symétriquement, chacune de ses unités — chacune de ses personnes, chacun de ses cantons — doit percevoir au fond d'elle-même l'appel que le tout lui adresse et y répondre généreusement. L'union doit encourager le divers ; le divers doit concourir à la réussite de l'union.

La coordination n'est pas une chose à faire une fois pour toutes et qui, se trouvant un jour achevée, mettra en vacances ceux qui l'auront réalisée. La coordination scolaire est quelque chose qui se fait et ne cessera plus de se faire. La manière dont elle a progressé jusqu'ici est gage de son succès. On a vu, lisant les articles qui composent ce numéro, que les entreprises de toutes sortes qui ont été lancées au cours des derniers lustres, n'ont pas été le fait d'esprits cartésiens qui auraient tracé les plans rigoureux d'une « école romande » faisant d'elle un jardin « à la française ». C'est plus humblement qu'on a procédé. Se gardant de vouloir d'abord légiférer et réglementer, on a agi. Et cela dans un certain esprit de bonne volonté, celui d'amis qui, profondément attachés à la chose scolaire, avaient résolu de la conduire à une plus haute perfection. Le jardin qui se dessine aujourd'hui est peut-être celui de Jean-Jacques herborisant. Il semble appelé à devenir un beau jardin. La coordination ainsi est la

forme vivante — la nouvelle forme vivante — que prend l'école en Suisse romande. Lui insufflant la vie, elle la réinstalle dans sa signification de toujours : aider les enfants à mieux devenir des hommes.

La coordination scolaire est cependant une rude affaire. Ceux qui y besognent en savent quelque chose. On se fatigue, on se lasse et, certains soirs, on se décourage. On n'est pas encore au bout du compte. On n'y sera jamais. Parce qu'on a opté pour une méthode, celle de l'expérimentation permanente. Il s'agit là d'une ouverture d'esprit et du désir de se lais-

ser continuellement instruire par l'événement (politique, social, économique, psychologique ou pédagogique) et par ceux qui pensent l'événement. C'est la méthode la plus exigeante, celle qui sollicite le plus les énergies et qui parfois risque de les épuiser. Et pourtant on ne peut pas ne pas comprendre, chaque jour, le mancheron de la charrue et essayer d'avancer, un peu davantage dans le sillon. Avec les autres, inlassablement. Parce qu'on y croit. Parce que, au fond, de chacun, au fond de tous, diversement, mais indubitablement, il y a une foi.

S. Roller

9. Renseignements pratiques

LISTE SELECTIVE DES SIGLES ET ABREVIATIONS LES PLUS USITES

ACM

Activités créatrices manuelles

ASA

Association suisse en faveur des arriérés

ASL

Association suisse pour la lecture

ASOSP

Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle

CARESP

Cartel romand des associations du corps enseignant secondaire et professionnel

CCCR (prononcer C3R)

Commission de coordination des centres de recherche

CDIP

Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique

CEM

Commission d'évaluation de l'enseignement de la mathématique

CERI

Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement

CES

Commission de l'enseignement secondaire

CILA

Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée

CIRCE

Commission interdépartementale romande pour la coordination de l'enseignement

CIRCE 1 (degrés 1 à 4)

CIRCE 2 (degrés 5 à 6)

CMEM

Commission d'examen des moyens d'enseignement en mathématique

CMOPE

Conférence mondiale des organisations de la profession enseignante

CORMEP

Commission romande des moyens d'enseignement primaires (dissoute)

CORMES

Commission romande des moyens d'enseignement secondaires (dissoute)

COROME

Commission romande des moyens d'enseignement

COSMA

Commission suisse pour les moyens audiovisuels d'enseignement et l'éducation aux mass media

CP

Commission pédagogique

CROCES

Conférence romande des chefs d'établissements secondaires

CSI

Conférence des chefs de service et des directeurs de l'enseignement secondaire de la Suisse romande et du Tessin.

CS2

Conférence des chefs de service et des directeurs de l'enseignement secondaire de la Suisse romande et du Tessin

CSG

Conférence des secrétaires généraux

DIP

Département de l'instruction publique

EUDISED

Traduction :
Système européen de documentation et d'information pédagogique

FAPERT

Fédération des associations de parents d'élèves Suisse romande et Tessin

FAI

Fédération internationale des associations d'instituteurs

FSEA

Fédération suisse pour l'éducation des adultes

GCR

Groupe des chercheurs romands

GRETI

Groupe de réflexion et d'étude sur l'éducation et les techniques d'instruction

GROS

Groupe romand
« objectif et structures de l'école » (dissout)

IRDP

Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques

ISFPF

Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle

KOSLO

Konferenz Schweizerischer Lehrerorganisationen
(Organisation faitière des associations suisses d'enseignants)

lg 2

Langue deux

MAV

Moyens audio-visuels

OCDE

Organisation de coopération et de développement économique

OFIANT

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

OFAS

Office fédéral des assurances sociales

OR

Office romand des services cantonaux des éditions et du matériel scolaire

ORM

Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité

ODIS

Office de documentation et d'information scolaire

SPR

Société pédagogique romande

SSPES

Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire

SSTMRS

Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire

USEP

Union suisse des enseignants professionnels

ABREVIATIONS DU PLAN D'ETUDES

EE

Ecole enfantine

EDP

Education des perceptions

FE

Français-Ecriture

MA

Mathématique

CE

Connaissance de l'environnement

EA

Education artistique

EP

Education physique

DL

Deuxième langue

HO

Horaire

Tiré de « Liste des sigles et abréviations les plus usités IRDP / D 75 ».

BIBLIOGRAPHIE

Coordination

BIOLLAZ, Léo. — La coordination romande et la formation des enseignants. — Neuchâtel, 1973. 65 p. (Mémoires de pédagogie présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel).

CAVADINI, Jean. — L'école romande. — Zürich, Pro Helvetia, 1973.

CIRCE II. in : C.O. Informations, No 58, 1974-1975, p. 9-11.

Coordination scolaire. Numéro spécial No 4 1972 du Bulletin du département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel.

Directives d'application du plan d'études et des programmes. In : Bulletin du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, numéro spécial 8, 1975, p. 10-19.

HARI, Robert. — L'école romande. — In : C.O. Parents, No 37, 1973, p. 1-3.

Plan d'études pour l'enseignement primaire de Suisse romande. [Préparé par] La conférence romande des chefs de service et directeurs de l'enseignement primaire. Adopté par les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève. — Neuchâtel, Office romand des services cantonaux des éditions et du matériel scolaire, 1972.

Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement. — Rapports d'activités 1973 et 1974. — Neuchâtel, 1974 et 1975.

Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement et Institut romand de recherche et de documentation pédagogiques.

— Enquête relative au perfectionnement professionnel des enseignants de la Suisse romande et du Tessin. — Neuchâtel, 1974.

La SPR une et diverse. L'application du plan romand dans les différents cantons. In : Educateur et bulletin corporatif, No 26, 1974.

I.R.D.P.

COMBES, Jean. — L'IRDP. La section « Documentation ». In : Educateur et bulletin corporatif, No 39, 1971, p. 915-916.

Institut romande de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP). In : Educateur et bulletin corporatif, No 31, 1972, p. 719-733.

Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques. — Rapports d'activité 1971-1974. Neuchâtel, 1971-1975.

ROLLER, S. — Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (I.R.D.P.). In : Bulletin du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, No 4 1971, p. 108-112.

ROLLER, S. — L'IRDP, une prise de conscience. In : Etudes pédagogiques 1971. Lausanne, Payot, s.d. p. 69-77.

WEISS, J. — L'IRDP. La section « Recherche ». In : Educateur et bulletin corporatif, No 37, 1971, p. 866-867.

NEUENSCHWANDER, André. — Où en est la coordination scolaire en Suisse romande ? In : Etudes pédagogiques, Lausanne, Payot, 1974, p. 133-139.

INDEX DES NOMS CITES

Mlle Antille	53	Lang J.-B.	11
Aubert D.	45	Laurent E.	12 - 16
		Laurent G.	16
		Lépori F.	17
Bagnoud M.	23 - 24 - 52 - 54	Mabillard C.	53
Basset E.	15	Maillard A.	15
Bérard C.	20	Maillard J.	45
Bettex M.	43	Maspéro J.-J.	4
Biollaz L.	22	Mathys F.	24 - 54
Bovard M.	24	Michelet M.	21
Bovet J.-C.	17	Monnier M.	7
Broccard D.	43	Montandon F.	45
Brunelli F.	45	Morisod M.	54
Burdet Ch.	45	Mottaz J.	3 - 47
		Neuenschwander A.	3 - 9 - 16 - 23 - 24
Cardinet J.	4 - 10 - 29	Nussbaum R.	22 - 23 - 24 - 25
Carron M.	53	Oberholzer B.	54
Carron P.-A.	4 - 43	Oguey P.	7 - 47
Carrupt F.	54	Oppel Y.	43
Cavadini J.	3 - 9 - 11 - 15 - 17 - 23	Pannatier A.	12 - 15 - 16 - 22 - 24 - 52
Cavin E.	12 - 15 - 16	Paratte V.	54
Chédél D.	53	Peney M.	45
Christe A.	3 - 12 - 15 - 16	Perrot A.	4 - 10 - 15 - 20 - 23 - 29 - 47
Combes J.	4 - 10 - 29	Pitteloud M.	54
Comby G.	54	Poncioni J.-C.	53
Coudray S.	53	Pradervand J.-P.	8 - 9 - 11 - 22 - 23 - 47
		Praplan M.	22
Mme Darbellay	54	Rausis J.-P.	24 - 52 - 53
Décaillet A.	54	Revaz M.	20
Dubois P.	3 - 17	Reymond D.	17
Dussex V.	53	Rochat J.-P.	20
		Roller S.	4 - 10 - 29 - 32
Egger E.	4	Sauthier R.	35 - 54
		Schaer J.-L.	45
Fellay P.	54	Simonet P.	12 - 15
Ferrario M.	45	Sommer J.	15
		Tramer O.	17
Gabioud M.	53	Tschudi H.-P.	11
Gay-Balmaz A.-M.	54		
Genoud Sœur M.-R.	24	Veillon A.	21
Germanier L.	16	Vuilleumier J.-P.	17
Gigon D.	12 - 15 - 17		
Guntern J.	17 - 24 - 52	Wehrlin	45
		Zuchuat R.	20
Hügli R.	12 - 15 - 16 - 22		
Jacquemet F.	45		
Jeanneret F.	4 - 9		
Junod R.	11		

INDEX DES PHOTOS

Aebischer M.	8	Combes J.	37	Mme Neuenschwander	22
Basset E.	15	Dubois P.	17	Neuenschwander A.	20 - 22
Bovard M.	22	Egger E.	57	Nussbaum R.	22
Bovet J.-C.	18	Gigon D.	19	Pannatier A.	13 - 63
Cardinet J.	32	Güntern J.	19	Perrot A.	40
Carron P.-A.	55	Hügli R.	14	Rausis J.-P.	5
Cavadini J.	22 - 27	Jeanneret F.	11 - 29	Reymond D.	18
Chavanne A.	9	Junod R.	9	Roller S.	30
Christe A.	17	Kohler S.	10	Sadis U.	8
		Maillard A.	15	Sommer J.	14
		Maspéro J.-J.	51	Vuilleumier J.-P.	19
		Mottaz J.	7	Zufferey A.	10

INDEX DES SIGLES CITES

CARESP	26 - 41 - 54
CDIP rom.	21 - 22 - 23 - 25
CDIP	57 - 59 - 61
CERI	30
CILA	18
CIPER	7 - 8 - 13 - 21 - 22
CIRCE	8 - 9 - 10 - 11 - 13 - 14 - 15 - 16 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 33 36 - 51 - 52
CIRCE I	22 - 23 - 26 - 30 - 40 - 4 - 47 - 66
CIRCE II	11 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 42 - 54
CIRCE III	14 - 19
COROME	13 - 15 - 41 - 44 - 54 - 66
CORMEP	13 - 15 - 41 - 44 - 54 - 66
CORMES	13 - 15 - 40
CS1	13 - 14 - 15 - 16 - 44
CS2	14 - 44
EUDISED	39
GCR	36
GROS	10 - 13 - 63
IRDP	4 - 9 - 10 - 13 - 14 - 15 - 23 - 24 25 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 36 - 37 - 39 - 40 - 41 - 42 - 44 - 47 51 - 54 - 66
MAV	42
OCDE	30
RTSR	11
SPR	4 - 7 - 12 - 20 - 21 - 23 - 26 - 41 51 - 52 - 53 - 54 - 55
SPVal	4 - 52 - 53 - 54 - 55

INDEX THEMATIQUE

Budget de la coordination	11 - 66
CDIP	47
CIRCE	8 - 9 - 10 - 11 - 20 à 26 - 47
CIRCE I	22 - 23
CIRCE II	24 - 25
CIRCE III	25 - 28
CS1	8 - 12 à 16 - 47
CS 2	5 - 47
Coordination suisse	5 - 57 à 62 - 64
Congrès de Bienne	7 - 12 20 - 21 - 51 - 58
Catalogue des moyens d'enseignement	45 - 46
Concordat intercantonal	9 - 10 - 21 - 58 - 67
Délégué à la coordination	9 - 10 - 27 - 47
Deuxième langue	11 - 25 - 64
Innovation pédagogique	30
IRDP, conseil de direction	9 - 29
IRDP	10 - 29 - 47
IRDP / M	10 - 29 - 31 - 40 à 46
IRDP / R	10 - 29 - 31 - 32 à 36
IRDP / D	10 - 29 - 39 - 37 à 39
IRDP / S direction	30
Optique de la coordination	5 - 11 - 20 - 21 - 51 - 56 - 63 - 64 - 65 - 67 - 68
Organigramme de la sélection et production de moyens d'enseignement	44
Organigramme de la coordination	49
Rapport du GROS	10 - 13 - 63
Structures scolaires	10 - 11 - 25 - 26 - 28 - 36
Structures et buts de la SPR	52 à 54

